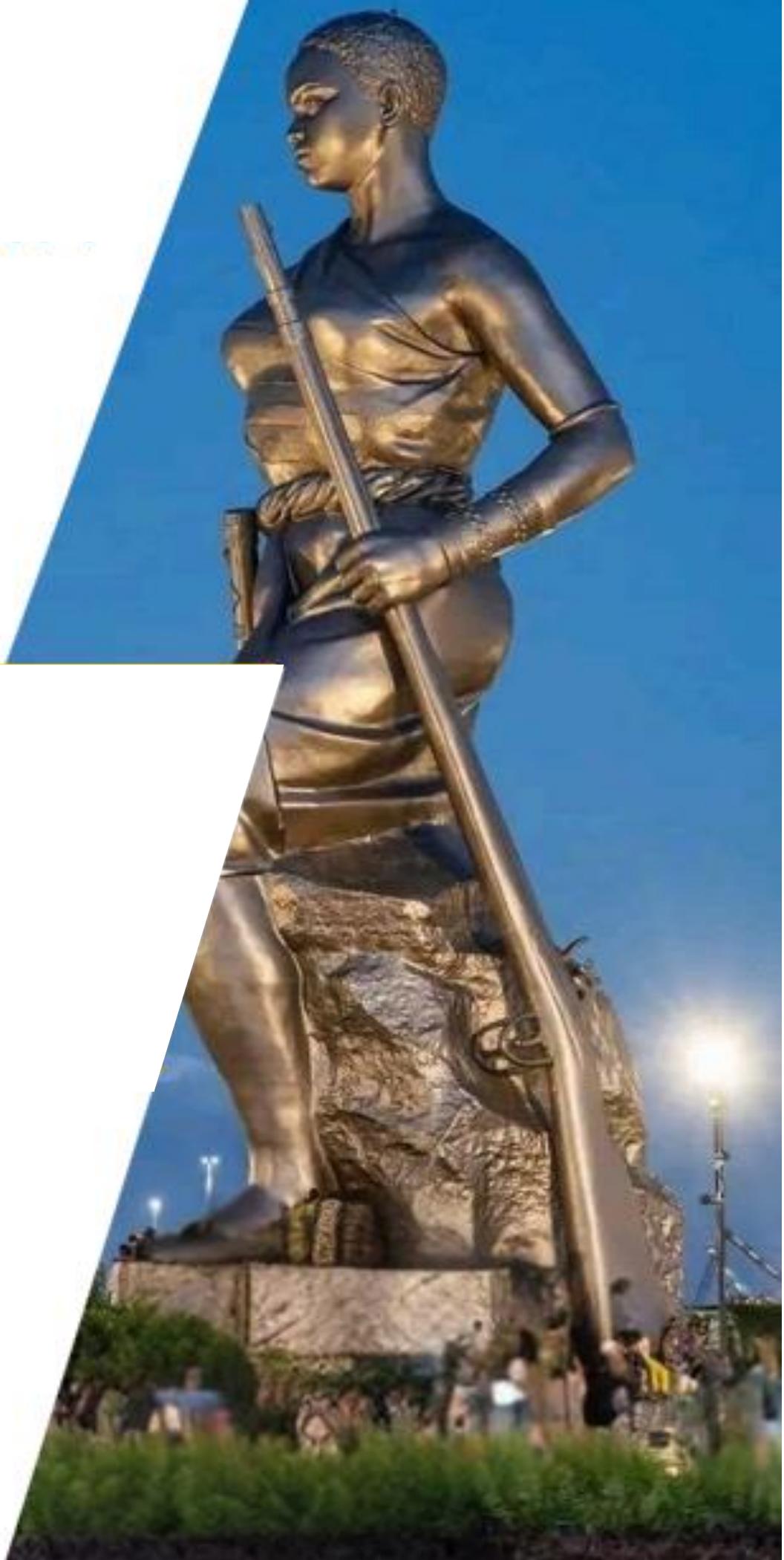


MISSION 300
#PoweringAfrica

**PACTE
NATIONAL
DE
L'ÉNERGIE
POUR LA
RÉPUBLIQUE
E DU BENIN**



**FRATERNITE
JUSTICE TRAVAIL**



Préambule

Le Pacte national de l'énergie pour la République du Bénin est aligné sur le Programme d'Action du Gouvernement et l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°7¹ des Nations Unies, ainsi que les documents nationaux tels que, la Stratégie Nationale d'Électrification (SNE), la Politique Nationale de Développement des Énergies Renouvelables (PONADER) 2020-2030, la Politique Nationale de la Maîtrise d'Énergie (PONAME) 2020-2030, le Plan National de Développement 2018-2025, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée en 2021 et la Stratégie Nationale de Cuisson Propre (SNCP). Ce pacte sert de feuille de route pour accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre pour toute la population Béninoise.

La démarche adoptée pour l'élaboration du document du Pacte a été inclusive et participative avec l'ensemble des acteurs, notamment les partenaires techniques et financiers, le secteur privé, la société civile, les associations de défense des droits des consommateurs et les structures gouvernementales. Ce Pacte national sur l'énergie a été élaboré à la suite d'engagements et de consultations approfondis avec diverses parties prenantes, y compris les partenaires de développement, le secteur privé et la société civile, afin de favoriser les partenariats essentiels à la réalisation des objectifs ambitieux du Pacte.

L'objectif est de passer rapidement à 100 % d'accès à l'électricité² et à 50 % d'accès aux solutions de cuisson propre, d'ici 2030. En parallèle, il vise à accroître de manière significative la production d'électricité issue des sources renouvelables, avec un objectif de 30 % à cet horizon. Pour y parvenir, le secteur privé jouera un rôle central, avec l'ambition de mobiliser environ 938 millions d'euros (soit 616 milliards de FCFA) d'investissements privés, tant pour la production d'énergie que pour le développement de solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre.

Le plan d'action du Pacte détaille les réformes à mettre en œuvre autour de cinq piliers principaux : (i) Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs ; (ii) Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue ; (iii) Adopter les solutions Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre (iv) Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires ; et (v) Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité comme éléments essentiels de l'agenda d'accès à l'énergie.

Reconnaissant que le succès nécessite un renforcement des capacités et des efforts collectifs considérables, le Gouvernement du Bénin appelle les partenaires de développement, les organisations philanthropes, le secteur privé et la société civile à se joindre à ce parcours transformateur pour accélérer l'accès aux énergies modernes et à aider à mobiliser un financement supplémentaire de 2 362 millions d'euros (soit 1 550 milliards de FCFA), y compris la part du secteur privé.

Le Gouvernement s'engage fermement à surmonter les obstacles à chaque étape de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie et à mettre en œuvre le plan d'action défini dans ce Pacte. Cette démarche vise à mobiliser les efforts nécessaires pour assurer une transition efficace vers une énergie accessible, durable et respectueuse de l'environnement, tout en soutenant la croissance économique et le développement du pays et de la région.

¹ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

² Ensemble des ménages ayant accès à l'électricité intégrant les raccordements au réseau, les mini-réseaux et les kits



Contents

1. DECLARATION D'ENGAGEMENT	4
1.1 Engagement du Gouvernement	5
1.2 Appels à partenariat	8
2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION DU PACTE	10
2.1 Objectifs et cibles	11
2.2 Plan d'action du Pacte	15
3. CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE	25
3.1 Objectifs du cadre opérationnel de mise en œuvre du Pacte	26
3.2 Mécanisme de pilotage du Pacte de l'Énergie du Bénin	26
3.3 Réformes et actions clés pour la mise en œuvre du Pacte de l'Énergie	27
3.4 Principes transversaux d'opérationnalisation du Pacte	31
4. APERÇU DU	34
5. SECTEUR ET DEFIS	34
5.1 État actuel et défis	37
ANNEX I PLAN D'ACTION DETAILLE	44
ANNEX II ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT	63



ANNEX III	INDICATEURS CLES DU SECTEUR	81
------------------	------------------------------------	-----------

ANNEX IV	BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE	83
-----------------	---------------------------------------	-----------



1

Déclaration d'engagement



ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale d'Électrification (SNE), le Gouvernement du Bénin ambitionne de réaliser l'accès universel³ à l'électricité. À travers le Pacte pour l'Énergie, il réaffirme son engagement à garantir, d'ici 2030, un accès sécurisé à une électricité fiable, abordable et suffisante pour au moins 70 % des ménages. Cette ambition s'inscrit dans la dynamique des Objectifs de Développement Durable (ODD), visant à assurer une énergie moderne, durable et accessible à tous. Dans cette dynamique, le Gouvernement a fixé les objectifs suivants afin d'assurer un accès durable et équitable à l'énergie moderne :

- Garantir l'accès sécurisé à l'électricité à environ 928 000 nouveaux ménages d'ici 2030, en portant le taux d'accès à électricité à au moins 70%, contre 42,6% à fin 2024.
- Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique pour atteindre 30%⁴ d'ici 2030 contre 16% en 2024.
- Faciliter l'accès aux solutions de cuisson propre (équipements de cuisson à gaz, biogaz, cuiseurs électriques, cuiseurs à combustibles alternatifs, etc.) pour 1.285.000⁵ ménages et de foyers améliorés pour 809.043⁶ ménages d'ici 2030, en intégrant la dimension genre dans les programmes de déploiement.
- Renforcer l'attractivité du secteur de l'énergie et stimuler l'investissement privé, avec pour objectif d'y mobiliser 616 milliards de FCFA (soit environ 938 millions d'euros).

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement de la République du Bénin s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour lever les obstacles identifiés dans la chaîne de valeur du secteur de l'énergie. Ces actions seront conduites conformément au plan d'action défini dans le Pacte National pour l'Énergie, garantissant ainsi une approche cohérente et efficace en faveur du développement du secteur.

³ Source Stratégie Nationale d'Électrification (SNE), p 9

⁴ PONADER, p.58. La PONADER a ciblé une part d'énergie renouvelable dans le mix de production d'électricité allant de 20% à 30% à l'horizon 2035.

⁵ Selon la SNCP, page 51, le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 avait prévu équiper 257.000 ménages/an jusqu'en 2025. Cet objectif de 257.000 ménages par an est conservé mais sera mise en application à partir de 2026 ce qui aboutirait à l'octroi d'accès à 1.285.000 ménages additionnels.

⁶ Confer CDN, version actualisée de 2021 p. 21

⁷ DÉCRET n°2021- 597 DU 12 NOVEMBRE 2021 fixant le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'Électrification, p.2.

⁸ Loi n°2020-05 du 1er avril 2020, portant code de l'électricité en République du Bénin, p. 21

PILIER I DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COÛTS COMPETITIFS

Pour encadrer les investissements publics et privés dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement s'engage à actualiser sur une base triennale⁷ le Plan Directeur de Développement du sous-secteur de l'Électricité, ainsi que la Stratégie Nationale d'Électrification, dans le but de garantir un cadre de référence harmonisé pour la mise en œuvre, à l'échelle nationale, des actions visant l'accès universel à l'électricité.

Le Gouvernement s'engage à accroître les capacités de production d'énergies renouvelables et à faire de la numérisation un levier pour l'accès à l'énergie électrique et à la cuisson propre à travers l'élaboration d'une stratégie nationale de numérisation du secteur de l'énergie. A cet effet, il sera mis en œuvre la digitalisation du réseau national de distribution d'électricité à partir de l'élaboration d'une feuille de route et le déploiement d'un projet pilote pour l'intégration de solutions Smart Grids d'ici la fin du 2nd semestre 2026.

Le Gouvernement s'engage à appliquer systématiquement une politique de concurrence⁸, conformément au Code de l'Électricité, dans le cadre des contrats et conventions du secteur de l'électricité.

PILIER II TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

Conscient de l'importance et du rôle stratégique des échanges régionaux d'énergie pour des approvisionnements optimisés, le Gouvernement réaffirme avec détermination son engagement au sein du système régional d'échanges d'électricité et de gaz naturel.

A cet effet, le Gouvernement poursuivra son soutien aux initiatives du WAPP. Il jouera toute sa partition en ce qui



concerne la mise en place du marché régional de l'électricité à court terme « day-ahead market », le processus de la réalisation des infrastructures de production (centrale thermique 450 MW, centrale solaire photovoltaïque 150 MWc) et de transport transfrontalier d'électricité notamment, les dorsales côtière⁹, nord¹⁰ et médiane¹¹, le renforcement de la ligne 330 kV Nigéria-Bénin. Il apportera également son appui aux initiatives de l'ARREC entrant dans le cadre de la mise en place d'un cadre réglementaire pour le développement du marché régional de l'électricité, tel que le mécanisme de tarification harmonisé.

Il est à noter que le Bénin abrite le siège du WAPP et son Centre d'Information et de Coordination (CIC).

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD (ÉNERGIES RENOUVELABLES DECENTRALISEES) ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE

Le Gouvernement s'engage à assurer un accès sécurisé à l'électricité, en mettant en œuvre les options techniques de la SNE, telles que le développement des mini-réseaux et la promotion des kits solaires individuels. Il entend également simplifier les procédures administratives et mettre en place les leviers nécessaires pour rendre le tarif de l'électricité plus abordable en milieu hors réseau.

Pour accélérer l'accès aux solutions de cuisson propre, le Gouvernement s'engage à actualiser et à adopter la Stratégie Nationale pour la Cuisson Propre (SNCP) d'ici le 1er trimestre 2026.

Par ailleurs, il réaffirme sa détermination à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs prévus dans la SNCP et la CDN.

PILIER IV

INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Conscient du rôle clé du secteur privé dans la mobilisation des ressources essentielles et soucieux d'encourager sa participation au développement de l'accès à l'énergie moderne, **le Gouvernement a ouvert le secteur de l'énergie électrique aux acteurs privés**. Cette ouverture s'est concrétisée par l'adoption de la loi n°2020-05 du 1^{er} avril 2020, établissant le Code de l'Électricité en République du Bénin et la prise du décret n°2022-474 du 3 août 2022 réglementant l'électrification hors réseau.

Afin de faciliter l'investissement privé dans les énergies renouvelables, le Gouvernement a mis en place un cadre incitatif articulé autour de plusieurs leviers :

(i) ouverture du marché de l'énergie à la concurrence¹²;
(ii) création du Fonds d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables¹³, offrant des possibilités de financement et de garantie aux projets à vocation sociale, en particulier ceux axés sur la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique¹⁴ (iii) l'instauration d'exonérations fiscales pour les projets liés aux énergies renouvelables¹⁵; (iv) la mise en place de l'Autorité de Régulation de l'Électricité, chargée de garantir la transparence et l'équilibre¹⁶ du marché de l'Énergie

Par ailleurs, le Gouvernement a établi un cadre juridique propice au partenariat public-privé (PPP) avec la loi n°2024-30 du 23 juillet 2024 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin, jouant un rôle fondamental dans la promotion des investissements privés dans le secteur de l'énergie.

Pour compléter ces dispositifs, le Gouvernement s'engage à prendre un décret fixant les conditions et mesures incitatives pour la promotion et l'exploitation de l'électricité produite à base des énergies renouvelables prévu dans le code de l'électricité et à opérationnaliser le FERER¹⁷ d'ici le 1er semestre 2026. Il s'emploiera également à simplifier les procédures administratives d'obtention des licences et autorisations pour les projets

⁹ Ligne 330 kV, frontière Nigeria-Benin, Onigbolo et Sakété 66 km (sur le territoire)

¹⁰ Interconnexion 330 kV double terne NIGERIA – BENIN – BURKINA FASO avec 11 km au Bénin

¹¹ Ligne Double terne 330 kV Nigéria – Bénin – Togo – Ghana – Côte d'Ivoire

¹² Code de l'Électricité, Article 1er p.1

¹³ Code d'Électricité, Article 77, p. 57

¹⁴ Code de l'Électricité, Article 77, alinéa 7, p. 57

¹⁵ Code de l'Électricité, article 78, p. 59

¹⁶ Décret n°2009-182 du 13 mai 2009, portant création, attribution, organisation et fonctionnement de l'ARE, p.2

¹⁷ Le Conseil des Ministres du 11 décembre 2024 a adopté le décret de création et modalités de gestion du Fonds d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables



d'énergie afin de favoriser un environnement encore plus propice aux investissements.

PILIER V

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE ET AMELIORER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

Conscient de l'importance de la viabilité des entreprises énergétiques pour assurer l'équilibre du secteur, le Gouvernement a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité financière des acteurs clés, notamment la SBEE et la SBPE. Ces mesures incluent **(i)** le renforcement de l'autonomisation de l'ARE qui assure l'équilibre financier du secteur ; **(ii)** l'optimisation des mécanismes de facturation et de recouvrement, avec l'introduction du prépaiement et l'installation de compteurs intelligents afin de limiter les pertes commerciales ; **(iii)** la création du Centre National de Contrôle de la Distribution d'Électricité à Akassato, appelé Centre de Dispatching de la SBEE, avec son repli à Bohicon visant à améliorer la gestion du réseau de distribution ; **(iv)** la mise en place d'un centre d'appel pour la gestion des plaintes ; **(v)** la digitalisation des mécanismes de paiement des factures et des crédits d'électricité.

Dans cette dynamique, le Gouvernement s'engage à poursuivre la modernisation du réseau tout en intensifiant les efforts visant la réduction des pertes techniques et commerciales. L'objectif est d'atteindre un taux de perte limité à 15%¹⁸ d'ici 2030, contre 24,62%¹⁹ en 2024.

Enfin, le Gouvernement prévoit d'intégrer la technologie de stockage par batteries afin d'atténuer l'impact de l'intermittence des énergies renouvelables et de renforcer la fiabilité du réseau électrique.

Le Gouvernement s'engage, à renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance du secteur de l'énergie afin de mettre en œuvre les actions et engagements décrits dans ce Pacte National pour l'Énergie. Le Gouvernement s'engage également à identifier les besoins en ressources humaines, en renforcement des capacités dans l'ensemble du secteur et à définir une stratégie pour les combler.

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre complet de suivi permettant la supervision de l'implémentation du Pacte avant la fin du 1er trimestre 2026.

Sachant que la réussite de la mise en œuvre du Pacte National pour l'Énergie repose sur un système d'information performant, capable de collecter, consolider et analyser les données relatives à son exécution, ainsi que sur un dispositif rigoureux de contrôle et d'ajustement, le Gouvernement s'engage à installer les programmes de mise en œuvre, couvrant l'ensemble des volets de l'électrification nationale qu'il s'agisse des zones urbaines, rurales, des réseaux centralisés ou des solutions hors réseau. Ces programmes intégreront également la question de l'accès à la cuisson propre.

¹⁸ PONAME actualisé p. 9268

¹⁹ Rapport SBEE 2024



Appels à partenariat

Afin de permettre à la République du Bénin de progresser dans la mise en œuvre de sa stratégie d'accès à l'énergie, conformément aux objectifs définis dans le présent Pacte, **le Gouvernement sollicite l'appui des partenaires au développement, des fondations philanthropiques et du secteur privé pour mobiliser les ressources nécessaires.**

Cet engagement ambitieux vise à accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, accessible à tous, durable et propre, tout en générant des bénéfices économiques et sociaux majeurs.

Tableau 1 : Besoins de financement

Segments	Description	Déjà mobilisé (millions Euro)	Financement à mobiliser (millions Euro)		
		Total	Public	Privé	Total 2025-2030
Production	Construction de Centrales Hydroélectriques, solaires et Thermique	221,04 ²⁰	192,90	623,41	816,31 ²¹
Transport	Création de postes sources, sécurisation et renforcement du réseau de transport	231,87 ²²	371,78 ²³	-	371,78
Distribution	Réhabilitation, densification et extension réseau	960,56 ²⁴	648,39	217,21	865,60
Cuisson propre	Mise en œuvre des activités du plan d'action national cuisson propre	-	77,23	0,13	77,36 ²⁵
Électrification Hors Réseaux	Mini réseaux	21,42 ²⁶	75,77	75,77	151,54 ²⁷
	Kits solaires	15,21 ²⁸	11,77	21,85	33,62 ²⁹
Projets transversaux	Efficacité Énergétique, sécurité électrique, Smart Grid, etc.	101 ³⁰	22,87 ³¹		22,87
Assistance technique	Support du cadre législatif, réglementaire et institutionnel, développement des études dans les	-	23,39	-	23,39

²⁰ Projet de production d'électricité de la SBPE dont les financements sont déjà mobilisés,

²¹ Total des projets de production d'électricité du plan d'équipement jusqu'en 2030 sans les financements déjà mobilisés

²² Coût de PADSBE Transport qui est un investissement déjà mobilisé

²³ 371,78 = 603,66 Millions d'Euro (396 Milliards de FCFA) - 231,87 Millions d'Euro (Coût PADSBE Transport déjà mobilisé) _ Source (396 Milliards de FCFA) : Plan d'investissement SBEE, p.14

²⁴ Total des coûts des projets de distributions de la SBEE dont les financements sont déjà mobilisés

²⁵ Le coût total de promotion du gaz butane et des foyers améliorés est obtenu à partir de la CDN et de la SNCP.

²⁶ Investissement total des mini-réseaux existants (Source DGPER)

²⁷ Evaluation du coût des mini réseaux à installer entre 2025 et 2030.

²⁸ Estimation des coûts des kits déjà installés

²⁹ Coûts des kits à installer entre 2025 et 2030

³⁰ Coûts des projets de sécurisation d'accès de CONTRELEC

³¹ Coûts des projets transversaux (Efficacité Énergétique, sécurité électrique, Smart Grid, etc.) non encore mobilisés



trois piliers, renforcement des capacités, assistance technique, etc.

TOTAL (millions d'Euro)	1551,56	1424,08	938,39	2 362,47
Besoins de financement en FCFA	Déjà mobilisé	A mobiliser (Public)	A mobiliser (Privé)	Total A mobiliser (2025-2030)
Montants (Milliards de FCFA)	1017,82	934,20	615,58	1549,78



2

Objectifs et plan d'action du Pacte



2.1

OBJECTIFS ET CIBLES

Le tableau 2 ci-après présente les cibles atteintes à fin 2024 ainsi que celles prévues pour 2030 en matière de taux d'accès national à l'électricité et à la cuisson propre. Quant au tableau 3, il indique le nombre de ménages électrifiés en 2024 et le nombre de ménages additionnel à l'électrifier d'ici 2030.

Tableau 2 : Taux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre

Cible de trajectoire	Cible annuelle réalisée entre 2016 et 2024	Cible annuelle visée entre 2025 et 2030
Augmenter l'accès à l'électricité	Taux d'accès ³² en 2016 : 32,4% ³³ (637 169 de ménages représentant environ 3,54 millions d'habitants) Taux d'accès en 2024 : 42,57% (1 052 786 de ménages soit environ 6 millions d'habitants) Rythme annuel moyen de 51 952 ménages (environ 285 736 d'habitants) raccordés entre 2016 et 2024	Taux d'accès projeté à fin 2025 : 44,32% (1 128 127 de ménages soit environ 6,26 millions d'habitants) Taux d'accès projeté en 2030 : 70% ³⁴ (1 981 014 millions de ménages soit environ 11,4 millions d'habitants) Rythme annuel moyen d'environ 155 000 ménages (928 000 ménages) entre 2025 et 2030 (Moyenne 6 années)
Augmenter l'accès à la cuisson propre	10,7%³⁵ des ménages ayant accès aux foyers améliorés en 2013 et 17,64%³⁶ en 2015 10,5% ³⁷ des ménages utilisant la cuisson propre (le gaz butane, cuiseur à combustible alternatif, cuiseur électrique, le biogaz, etc.) en 2021	43% ³⁸ des ménages ayant accès aux foyers améliorés d'ici 2030 avec un rythme annuel moyen d'environ 160 000 ménages. 50% ³⁹ des ménages utilisant des combustibles modernes de cuisson propre avec un rythme annuel moyen d'environ 257000 ⁴⁰ ménages.

³² Le taux d'accès à l'électricité : Nombre de ménages ayant accès à l'électricité rapporté au total des ménages.

³³ Source : Taux d'accès, base de données SIE

³⁴ Source SNE, p. 09

³⁵ Source INSAE _ RGP4 4, Principaux indicateurs, p.23

³⁶ Source SNCP, p. 48

³⁷ Selon la SNCP, le taux d'accès à la cuisson propre en 2021 est de 10,5%, p.51

³⁸ Estimée à partir de la cible CDN (accès à 809 043 ménages en 2030) p. 21

³⁹ Estimée à partir de la cible annuelle de la SNCP (accès à 257 000 ménages/an) p. 52

⁴⁰ Prévision d'un accès à 257000 ménages par an. Pages 51 et 52 SNCP



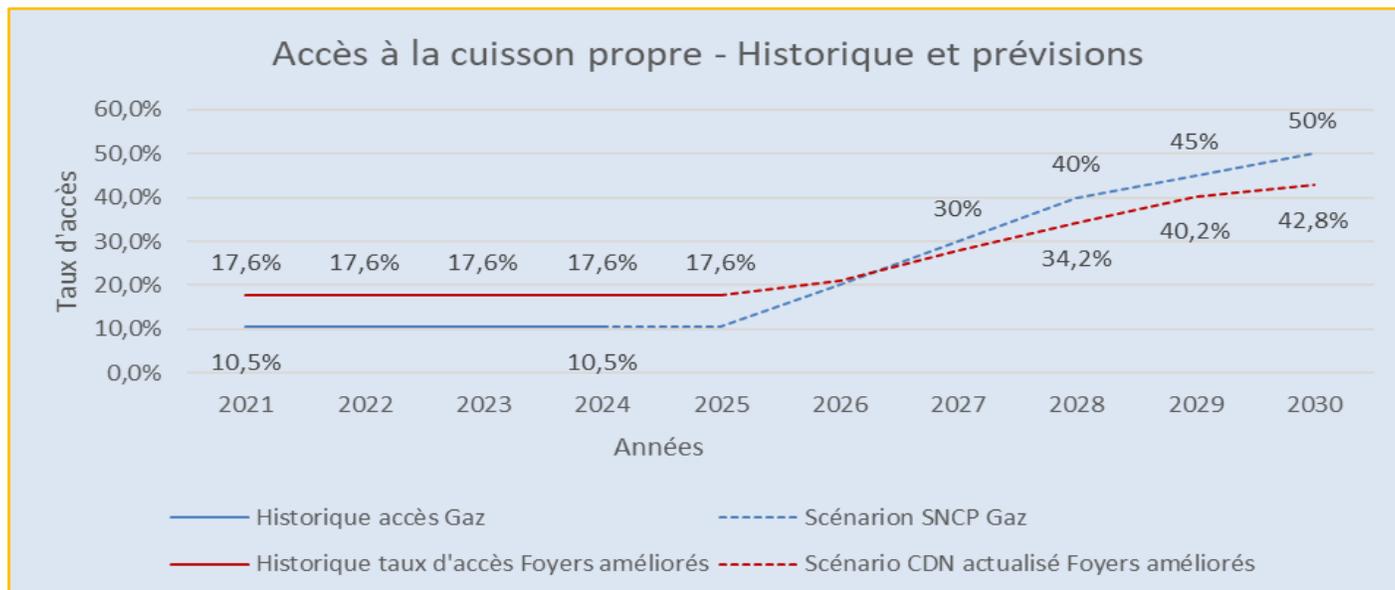


Tableau 3 : Accès à l'électricité (Nombre de ménages)

Objectifs d'accès à l'électricité	Raccordement au réseau			Mini-réseau			Kits solaires			Total Accès		
	Existant ⁴¹ (2024)	Prévu SNE 2021-2030	Prévu ⁴² (2025-2030)	Existant (2024)	Prévu (2021-2030)	Prévu (2025-2030)	Existant (2024)	Prévu (2021-2030)	Prévu (2025-2030)	Existant (2024)	Prévu (2021-2030)	Prévu (2025-2030)
National (nombre ménages)	913 685	1 001 686 ⁴³	777 228	4011	267 305	90 000	43 886	817 895	61 000	1 052 786	2 086 886	928 228
National (nombre d'habitants)	5 823 785	5 559 357	4 313 615	22 261	1 483 543	499 500	243 567	4 539 317	338 550	5 843 793	11 582 217	5 151 665

⁴¹ Nombre total de ménages raccordés au réseau.

⁴² Nombre total de ménages additionnels à raccorder entre 2025 et 2030

⁴³ Source : SNE, p.11, référence SNE (historique) en 2030 : densification (819555) ; extension réseau (182131)



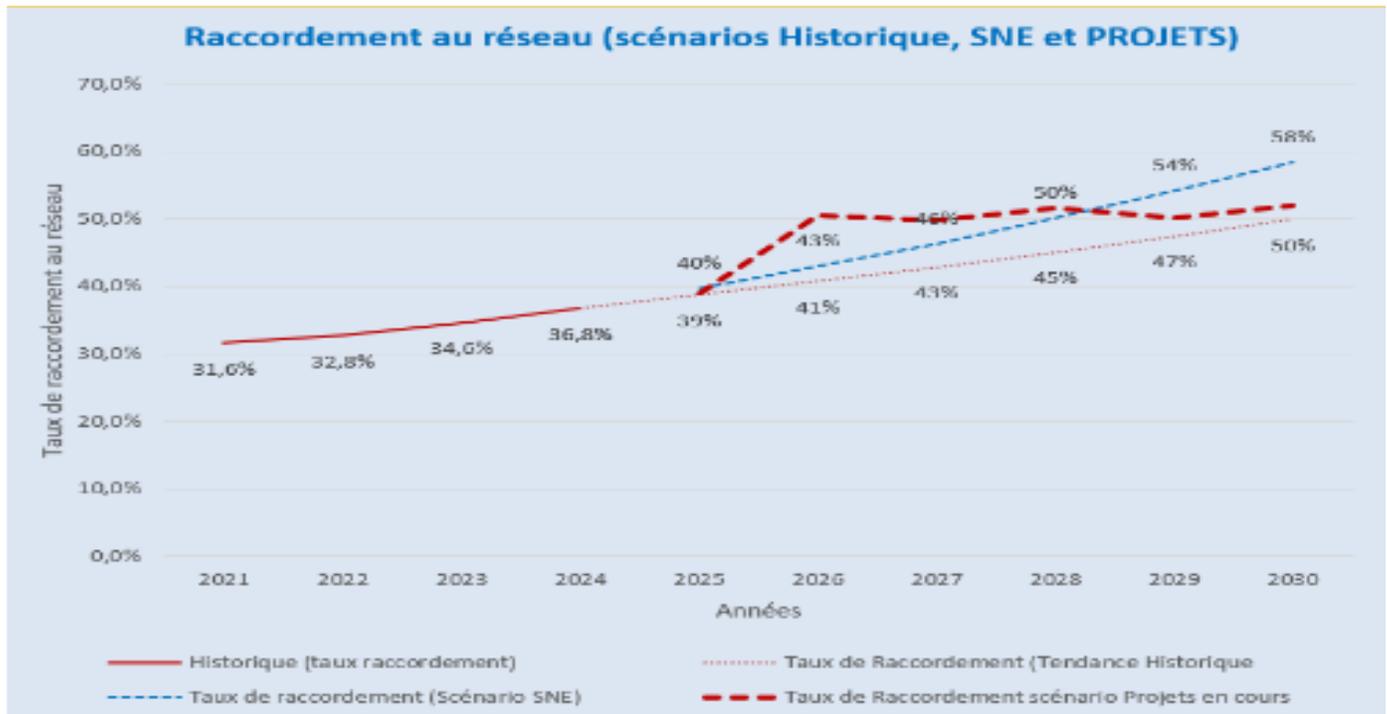


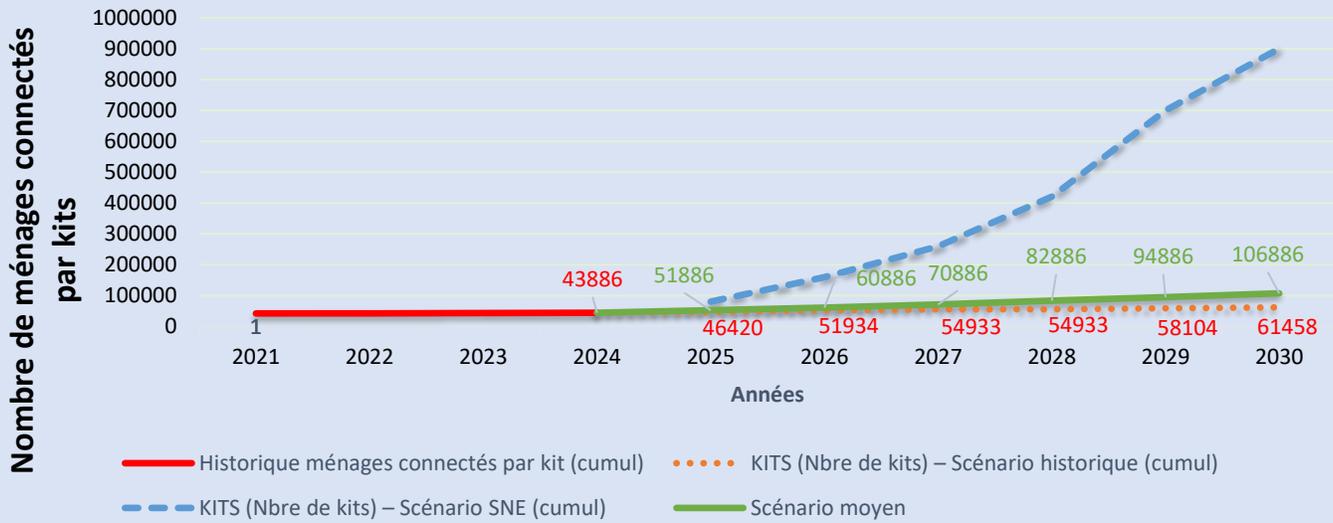
Tableau 4 : Part des énergies renouvelables

Part actuelle des énergies renouvelables dans le mix énergétique		Objectif d'ici 2030
Augmenter la part des énergies renouvelables	<p>En 2024 la capacité des centrales d'énergies renouvelables installées est de 62,3 MW sur une capacité totale installée de 199,8 MW, soit 31%.</p> <p>La part d'énergie renouvelable dans la production d'électricité est de 16 % en 2024 (mix électrique)</p>	<p>L'objectif à l'horizon 2030 est de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 30%⁴⁴.</p> <p>En termes de capacités installées, la part des énergies renouvelables devrait atteindre 417 MW sur un total installé de 794 MW soit 53 %.</p>
Investissements privés	Reference	Objectif d'ici 2030
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	167,66 Millions d'Euro	938,39 Millions d'Euro.

⁴⁴ PONADER, p.58. La PONADER a ciblé une part d'énergie renouvelable dans le mix de production d'électricité allant de 20% à 30% à l'horizon 2035.



Analyse des scénarios d'accès par kits



2.2

PLAN D'ACTION DU PACTE

Tableau 5 : Synthèse du plan d'action par pilier (Confer détails au tableau 7 en annexe 1)

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs	Adoption d'une planification intégrée du système électrique à moindre coût, incluant les coûts du cycle de vie, les ressources régionales et la demande croissante en énergie pour la mobilité et la cuisson	Oui	Au 2ème trimestre 2026, la DGPER actualise le PDE et la SNE en y intégrant la mobilité électrique et les besoins de mise à jour de l'extension du réseau électrique (tenant compte des puissances disponibles au niveau des postes de transformation et une priorisation des extensions réseau).
	Accroissement des capacités de transport et de distribution d'électricité	Non	Au 4ème trimestre 2026, la SBEE réalise le Schéma directeur des postes sources HT/MT et des réseaux MT du Bénin Le SBPE, la CEB et le WAPP construisent une seconde ligne 330 kV entre Adjégonlè (Nigéria) et Onigbolo (Bénin).
	Maîtrise des délais de réalisation des ouvrages énergétiques	Non	Anticiper les EIES. D'ici le 2ème trimestre 2026 , la DGPER réalise deux études d'impact environnemental et social stratégiques sur les programmes d'accès à l'électricité et à la Cuisson Propres. Anticiper les études de faisabilité et DAO. Au 3ème trimestre 2026, la DGPER, en relation avec les autres parties prenantes, prépare les études de faisabilité et les DAO relatifs aux trois (3) programmes du Pacte et autres infrastructures pertinentes. Externaliser la passation des Marchés au niveau de certaines sociétés et agences d'électricité. D'ici le 3ème trimestre 2026, les sociétés et agences d'électricité externalisent leurs processus de passation des marches en vue de leur accélération.
	Développement des capacités nationales de production, respectueuses de l'environnement	Oui (partiellement)	La SBPE réalise à fin 2026 (conformément au plan d'équipement) : <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 50 MWc de centrales solaires PV ;; • Atteindre 16% de production d'énergie renouvelable dans le mix électrique (rapport énergie produite) ; • Réaliser des études d'un projet pilote de stockage d'énergie électrique de 5 MW sur le site de production solaire PV d'Ilooufin ; • Définir les dispositions réglementaires encadrant le déploiement du stockage d'énergie pour les centrales d'EnR ; La SBPE réalise entre 2026 et 2030 (conformément au plan d'équipement) : <ul style="list-style-type: none"> • 100 MWc de centrales solaires PV, 200 MW de centrale thermique ; • Atteindre au moins 30% d'énergie renouvelable dans le mix électrique ;



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> Installer au moins 5 MW des capacités additionnelles de stockage d'énergie électrique en 2030 sur le site de production solaire prévue à la GDIZ.
	Mise en place des conditions préalables à l'électrification	Non	<p>D'ici le 1er trimestre 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> la DGPER propose la mise en place d'une commission multisectorielle composée du MCVT, du MDGL, du MEEM et des municipalités, chargée d'accélérer le lotissement des localités identifiées comme éligibles au raccordement au réseau électrique ou au déploiement de mini-réseaux. la DGPER rend pleinement opérationnel le Système d'Information Géographique (SIG) électrique, en y intégrant une liste actualisée des localités à électrifier en réseau et hors réseau, avec une mise à jour systématique effectuée au moins une fois par semestre. Le MEEM, renforce les capacités de préparation des projets en mobilisant et déployant les ressources humaines et techniques nécessaires à la mise en œuvre du PACTE, à travers : <ul style="list-style-type: none"> la désignation formelle de 3 équipes opérationnelles dédiées aux programmes, la formation complète aux outils et techniques pratiques de gestion de projet pour les équipes projets et sociétés et agences d'électricités, la mise à disposition d'un kit technique standardisé (guides, procédures) pour appuyer leur efficacité.
	Accès sécurisé à l'électricité et promotion de l'efficacité énergétique	Oui (partiellement)	<p>Au 3ème trimestre 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> CONTRELEC sélectionne au moins 24 cabinets privés (2 par département) qui seront agréés pour réaliser les installations électriques intérieures des nouveaux abonnés, avec un objectif annuel total de 130 000 installations au minimum. CONTRELEC met en place, un mécanisme opérationnel de préfinancement supporté par le FERER pour au moins 130 000 installations électriques normalisées et sécurisées par an, dont les coûts seront amortis progressivement à travers un prélèvement intégré aux recharges de compteurs, selon un modèle validé par l'ARE et la SBEE. CONTRELEC élabore et valide un programme national de promotion de l'efficacité énergétique couvrant au moins cinq secteurs clés (administration, résidentiel, tertiaire, industries et le transport publique), intégrant des actions concrètes, des indicateurs de performance, et un plan de mise en œuvre pluriannuel.
	Existence d'un cadre juridique opérationnel régissant l'autoproduction et l'accès des tiers au réseau électrique	Oui	<p>Au 2ème trimestre 2026, la DGPER élabore et soumet pour validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> un projet de décret définissant la catégorisation des lignes de transport et de distribution de l'énergie électrique, et un projet d'arrêté précisant les conditions et modalités de commercialisation de l'électricité.



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Déploiement d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi du raccordement au réseau	Non	<p>D'ici le 2ème trimestre 2026, la SBEE finalise et valide une étude stratégique sur la digitalisation complète et la modélisation du réseau électrique, intégrant les 8 composantes majeures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques de déploiement mutualisé entre réseaux électriques et fibre optique, en partenariat avec les opérateurs GSM. • Connectivité numérique des zones rurales et périurbaines, avec cartographie des zones prioritaires. • Déploiement généralisé du système SCADA, incluant un dispositif automatisé de gestion des interruptions et alertes. • Estimation des pertes avec différenciation entre pertes techniques et non techniques, via outils analytiques. • Plateforme numérique de gestion des demandes de raccordement, avec délais de traitement encadrés. • Généralisation progressive des compteurs intelligents et mise en œuvre d'un système de gestion active de la demande. • Renforcement des capacités internes à travers un plan de formation ciblé et la création d'unités techniques spécialisées. • Utilisation de la planification géospatiale pour optimiser l'accès à l'énergie et prioriser les investissements. <p>D'ici le 1er trimestre 2026, la DGPER élabore le contenu d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi du raccordement au réseau électrique, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux projets régionaux de densification, réhabilitation et extension du réseau : <ul style="list-style-type: none"> – Zone Sud : Littoral, Atlantique, Ouémé, Plateau, Zou – Zone Nord : Atacora, Alibori, Collines, Donga • L'intégration d'un volet digitalisation et de réhabilitation dans chaque projet, visant à optimiser le fonctionnement du réseau par des outils de suivi intelligent, de maintenance prédictive et de gestion automatisée. <p>D'ici le 2ème trimestre 2026, mettre en place une équipe de gestion du programme, comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La désignation formelle des membres clés (coordonnateur, responsables techniques, suivi-évaluation, communication, etc.), • La validation de leur mandat et responsabilités dans un document de référence, • Et la mise en œuvre d'un plan d'intégration et de formation pour garantir leur efficacité dès le démarrage opérationnel du programme.
II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Mise en œuvre effective d'une tarification harmonisée du transport d'électricité au sein du WAPP, favorisant le commerce transfrontalier	Oui (Partiellement)	<p>D'ici le 1er trimestre 2026, la DGPER propose et suit l'adoption d'une commission de suivi des initiatives régionales avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La désignation officielle des membres issus du MEF, MPD, MEEM (DGPER, SBPE, SBEE, CONTRELEC), et autres parties prenantes pertinentes ;



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> L'adoption d'un mandat formel précisant les rôles, responsabilités et modalités de fonctionnement de la commission ; Et la tenue de la première réunion de cadrage, validant le plan de travail et les mécanismes de coordination
	Sécurisation des approvisionnements de gaz naturel	Non	<p>D'ici le 4ème trimestre 2025, la SBPE planifie et mobilise les ressources financières nécessaires au préfinancement du gaz naturel, afin de permettre la signature de contrats de fourniture fermes.</p> <p>D'ici le 2ème trimestre 2026, la DGPER, en collaboration avec la SBPE et la CEB, actualise l'étude stratégique sur la sécurisation des approvisionnements en gaz naturel.</p> <p>D'ici le 4ème trimestre 2027, la SBPE développe une alternative à l'importation du gaz naturel provenant du GAO ;</p>
	Mise en oeuvre des projets régionaux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre	Oui (partiellement)	<p>D'ici le 1er trimestre 2026, la commission de suivi des initiatives régionales, proposée par la DGPER et composée du MEF, MPD, MEEM, intègre formellement dans son cadre d'activités et son calendrier de compte rendu périodique les projets régionaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> la centrale thermique à cycle combiné de 450 MW à Maria Gléta ; la centrale solaire photovoltaïque de 150 MWc à Malanville ; le dédoublement de la ligne d'interconnexion Sakété-Ikedja ; la construction de la dorsale nord et de la dorsale médiane. <p>La commission assure également un suivi renforcé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'extension du poste de transformation de Malanville (Dorsale Nord) la préparation technique et institutionnelle de la Dorsale médiane l'accélération du projet de dédoublement de la ligne Sakété-Ikedja
III : Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre	Adoption et mise en oeuvre d'un programme structuré de suivi et d'évaluation, permettant le suivi des cadres multiniveaux pour l'accès à l'électricité et la cuisson propre	Non	<p>D'ici le 1er trimestre 2026, la DGPER renforce l'équipe du SINEB afin d'assurer la collecte annuelle et le suivi des données sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le Système d'Information Géographique (SIG) électrique, l'accès multiniveaux à l'électricité et à la cuisson propre
	Adoption et mise en oeuvre d'une stratégie nationale d'électrification, intégrant un plan quinquennal actualisé et un rôle défini pour le secteur privé	Oui	<p>D'ici le 2ème trimestre 2026, la DGPER actualise la Stratégie Nationale d'Électrification(SNE) en intégrant de manière explicite et opérationnelle le rôle du secteur privé, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> la définition claire des domaines d'intervention du secteur privé (production, distribution, services associés) ; l'identification des mécanismes d'incitation et de partenariat public-privé ;



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> et l'intégration d'un cadre de suivi et d'évaluation des contributions privées dans la mise en œuvre de la SNE.
	Déploiement d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi de l'EHR	Non	<p>D'ici le 2ème trimestre 2026, une étude nationale est réalisée sous la coordination de la DGPER, visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir les périmètres de concession pour l'électrification rurale et l'extension du réseau électrique, Élaborer un corpus de normes nationales encadrant le développement, la densification et la modernisation du réseau électrique de même que la construction de mini-réseaux. <p>L'étude intègre :</p> <ul style="list-style-type: none"> une cartographie technique et administrative des zones de concession, une analyse comparative des modèles de concession existants et émergents, une proposition normative validée par les parties prenantes, incluant les critères d'attribution, les obligations des opérateurs, et les standards techniques. (Confer le contenu détaillé de l'étude au tableau 7, en annexe 1) <p>D'ici le 1er trimestre 2026, la DGPER élabore le contenu du programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV (confer détail du programme au tableau 7, en annexe 1),</p> <p>D'ici le 2ème trimestre 2026, une équipe dédiée est mise en place pour assurer la mise en œuvre du programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la désignation formelle des membres de l'équipe, avec profils techniques, financiers et logistiques ; l'adoption d'un mandat clair, précisant les responsabilités, les livrables et les mécanismes de coordination ; la validation d'un plan de travail structuré, aligné sur les objectifs du programme et les zones d'intervention prioritaires.
	Stratégie nationale de cuisson propre adoptée et en cours de mise en œuvre, avec un rythme soutenu de déploiement des projets à grande échelle	Oui (partiellement)	<p>D'ici le 1er trimestre 2026, la DGPER élabore le contenu du programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés (confer détail du programme au tableau 7, en annexe 1),</p> <p>D'ici le 2ème trimestre 2026, une équipe dédiée est mise en place pour assurer la mise en œuvre du programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le recrutement formel des membres de l'équipe ; L'adoption d'un mandat opérationnel, précisant les responsabilités, les livrables et les mécanismes de coordination ; La validation d'un plan de travail structuré, aligné sur les cibles de diffusion, les zones prioritaires et les modalités de suivi-évaluation.



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Cadre politique et réglementaire adopté pour les solutions hors réseau et de cuisson propre	Oui (partiellement)	D'ici le 4ème trimestre 2026, l'équipe du programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés : <ul style="list-style-type: none"> a mis en place le mécanisme d'application de la norme béninoise relative aux cuiseurs domestiques à biomasse carbonisée, a identifié et documenté et élaboré les normes complémentaires à adopter pour encadrer le développement, la qualité et la sécurité des équipements de cuisson propre.
IV : Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires	Disponibilité d'un cadre réglementaire clair pour les investissements du secteur privé et une politique d'approvisionnement favorisant la concurrence dans les énergies renouvelables.	Oui	La DGPER réalise, d'ici le 2ème trimestre 2026, une étude technique et institutionnelle sur les modalités d'opérationnalisation du FERER, intégrant trois axes prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> Le renforcement des sources de financement du fonds, à travers l'examen d'une révision du prélèvement actuel de 3 FCFA/kWh, passant à 6 FCFA/kWh ; La redéfinition du périmètre d'intervention du Fonds, afin de lui permettre de couvrir l'ensemble des missions qui lui sont dévolues, notamment (i) le financement des subventions pour les mini-réseaux (à hauteur de 50 %) et les kits solaires (35 %) ; (ii) la sécurisation des revenus des producteurs indépendants d'électricité (IPP) en cas de retard de paiement de l'acheteur ; (iii) le préfinancement des installations intérieures par des opérateurs privés agréés ; (iv) et d'autres fonctions complémentaires à définir. La mise en place de mécanismes visant à améliorer la gouvernance du fonds, dans le but de renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) permettant ainsi de favoriser leur engagement financier dans le fonds.
	Mise en place d'un processus d'approbation réglementaire transparent et fonctionnel pour les mini-réseaux du secteur privé, couvrant les tarifs, les licences et leur intégration future au réseau national	oui	D'ici le 2ème trimestre 2026, la DGPER aura conçu, testé et mis en service, en collaboration avec l'ARE et les autres parties prenantes, une plateforme numérique intégrée permettant la gestion complète et transparente du processus d'octroi et de suivi des concessions d'électrification rurale.
	Facilitation de la mobilisation du financement privé à travers des conditions de rémunération stables et attractives.	Oui Partiellement	D'ici le 4ème trimestre 2026, le Gouvernement à travers le MEEM, le MEF, l'ARE a couvert les risques financiers et garanti un tarif compétitif et stable au secteur privé par la mise en place d'un environnement de contractualisation harmonisé visant à sécuriser les investissements des producteurs indépendants d'électricité (IPP) et à renforcer la transparence du cadre tarifaire. Ce dispositif inclura : <ul style="list-style-type: none"> la signature de contrats PPA à long terme avec des tarifs prévisibles, validés par l'ARE ;



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • la publication d'un guide tarifaire officiel, précisant les principes de calcul et les modalités de révision ; • la mise en place d'un protocole accéléré d'évaluation des projets IPP, avec un délai cible de 60 jours ; • le renforcement des capacités opérationnelles de l'ARE pour traiter efficacement les demandes ; • l'institutionnalisation de consultations tarifaires avec les producteurs ; • la publication systématique des décisions tarifaires et de leurs justifications ; • la création, via le FERER, d'un mécanisme de sécurisation des revenus des IPP en cas de retard de paiement de la SBPE ; • l'opérationnalisation d'un compte séquestre, alimenté par des avances de l'État, pour garantir les paiements en cas de défaillance temporaire ; et • l'intégration d'une clause "take or pay" dans tous les nouveaux contrats PPA. <p>L'ensemble de ces mesures sera conçu, validé et déployé selon un calendrier structuré, avec des indicateurs de performance clairs, afin d'assurer la fiabilité, l'attractivité et la soutenabilité du cadre contractuel du secteur électrique.</p>
	Mise en place d'un mécanisme de soutien financier pour les ERD du secteur privé et les opérateurs de cuisson propre, garantissant leur viabilité et l'abordabilité des solutions énergétiques	Non	<p>D'ici le 4ème trimestre 2026, le MEEM, à travers la DGPER et avec l'appui du MEF, aura mis en place les ressources financières et un mécanisme financier opérationnel et sécurisé permettant de couvrir, pour une durée minimale d'un an, les subventions imputables au FERER, incluant: (i) le financement des mini-réseaux à hauteur de 50 % et des kits solaires à hauteur de 35 % ; (ii) la sécurisation des revenus des producteurs indépendants d'électricité (IPP) en cas de retard de paiement et (iii) le préfinancement des installations intérieures par des opérateurs privés agréés. Ce mécanisme reposera sur un plan de financement validé, une mobilisation effective des ressources (prélèvement révisé, contributions budgétaires, appuis PTF), et la mise en place d'un compte séquestre dédié, garantissant la disponibilité des fonds et la fluidité des décaissements. L'objectif est de couvrir les besoins de dépenses annuels estimés, avec une traçabilité complète des flux et un cadre de gouvernance transparent validé par les parties prenantes.</p> <p>D'ici le 4ème trimestre 2025, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), avec l'appui technique du MEEM (DGPER), aura intégré dans le projet de loi de finances 2026 une liste exhaustive et validée des équipements éligibles à une exonération fiscale dans le cadre du Pacte pour l'accès à l'électricité et à la cuisson propre. Cette liste comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) les équipements de production d'énergie solaire, incluant les cellules photovoltaïques, batteries, contrôleurs, câblage et composants essentiels ; (ii) les équipements solaires à usage spécifique tels que chauffe-eau, séchoirs et pompes solaires ; (iii) les équipements ménagers compatibles avec le solaire photovoltaïque (réfrigérateurs, lampes, ventilateurs, équipements



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>informatiques), sous réserve de la justification de leur destination énergétique ;</p> <p>(iv) le matériel dédié à la digitalisation du réseau électrique ;</p> <p>(v) les équipements de cuisson à GPL et leurs accessoires ;</p> <p>(vi) les équipements de production de foyers améliorés.</p> <p>L'objectif est de garantir que cette liste soit publiée officiellement et accessible aux opérateurs et importateurs dès l'entrée en vigueur de la loi de finances 2026. Un document technique de référence sera élaboré et annexé au projet de loi, assurant la traçabilité des critères d'éligibilité et la cohérence avec les objectifs du Pacte.</p> <p>Au 1er trimestre 2026, le MEEM en coordination avec les autres parties prenantes aura procédé à la mise en place effective du comité d'investissement et du comité technique ad hoc du FERER, conformément aux dispositions prévues dans le décret de création du Fonds.</p> <p>Au 4ème trimestre 2026, la DGPER en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes aura mis en œuvre les recommandations validées, issues de l'étude technique et institutionnelle sur les modalités d'opérationnalisation du FERER, réalisée au cours du 2ème trimestre.</p>
<p>V : Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité.</p>	<p>Plan d'amélioration des performances pour les sociétés et agences d'Electricité</p>	<p>Non</p>	<p>D'ici le 2ème trimestre 2026, le MEEM, avec l'appui technique de la DGPER, aura réalisé une étude stratégique et opérationnelle visant à définir un plan de performance institutionnel pour les sociétés et agences du secteur de l'électricité, en vue d'une transformation durable, mesurable et concertée. Cette étude comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic approfondi des capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles des entités concernées ; • L'identification des leviers d'amélioration prioritaires, des obstacles systémiques et des zones de fragilité, avec une cartographie des risques ; • La définition d'un cadre de suivi des performances, incluant des indicateurs clés (KPI) par domaine (technique, financier, gouvernance, qualité de service), validés par les parties prenantes ; • La structuration d'un plan d'action opérationnel, décliné par axe stratégique, avec des objectifs annuels, des responsables désignés et un calendrier de mise en œuvre ; • La préparation des conditions de contractualisation des performances, incluant les modalités de suivi, les engagements mutuels, et les mécanismes d'incitation ou de correction. <p>L'étude devra produire un cadre de contractualisation prêt à l'emploi, et un tableau de bord de suivi des performances.</p>
	<p>Des critères de performance sont définis pour les sociétés d'électricité</p>	<p>Oui (partiellement)</p>	<p>D'ici 4ème trimestre 2026, toutes les sociétés et agences d'électricité (SBPE, SBEE, CONTRELEC) auront signé, sous la coordination du MEEM, des contrats de performance annuels individualisés, définissant clairement les engagements, indicateurs clés (KPI), objectifs de résultats, et modalités de suivi pour chaque structure.</p>



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Publication des états financiers annuels audités des services publics	Oui	D'ici le 1er trimestre 2026, la SBEE et la SBPE auront publié leurs états financiers certifiés pour l'exercice précédent, conformément aux exigences de transparence et de redevabilité du secteur.
	Les services publics parviennent à recouvrer au moins 100 % de leurs coûts d'exploitation	Oui	<p>La SBEE poursuit de manière systématique sa politique de déploiement exclusive de compteurs à prépaiement pour tous les nouveaux abonnés au réseau électrique et met en œuvre le remplacement progressif des anciens compteurs d'électricité par des compteurs à prépaiement, afin d'améliorer le recouvrement des coûts d'exploitation, de renforcer la maîtrise de la consommation et de réduire les impayés clients.</p> <p>D'ici le 1er trimestre 2026, la SBEE, sous la supervision du MEEM, aura mis en place une équipe dédiée au contrôle, au suivi et à l'analyse périodique des performances opérationnelles et financières, afin de renforcer la redevabilité interne, la traçabilité des résultats et la réduction des pertes.</p> <p>D'ici le 4ème trimestre 2026, la SBEE, sous la coordination du MEEM aura mis en œuvre un programme structuré de digitalisation du réseau de distribution d'électricité, visant à améliorer significativement la gestion des pertes techniques et commerciales. Ce programme comprendra trois phases clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une feuille de route nationale pour la digitalisation, validée par les autorités compétentes d'ici juin 2025, incluant les objectifs, les technologies à déployer, les zones prioritaires et le calendrier de mise en œuvre. • Réalisation d'un projet pilote dans une zone urbaine à forte densité, intégrant des solutions Smart Grids, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – Le déploiement de compteurs intelligents pour une mesure précise de la consommation. – La généralisation du prépaiement pour les ménages et les PME. – La digitalisation des opérations de terrain pour assurer la traçabilité des interventions. • Démarrage de la mise à l'échelle du système digitalisé à l'ensemble du réseau d'ici le 4ème trimestre 2026. <p>Les composantes essentielles de la gestion des pertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du comptage et de la facturation : <ul style="list-style-type: none"> – Installation de compteurs intelligents pour 100 % des nouveaux abonnés. – Réalisation de deux contrôles annuels par client pour détecter les branchements frauduleux. <p>Optimisation du recouvrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Généralisation du prépaiement dans les zones pilotes et extension progressive. – Taux de recouvrement cible ≥ 95 % dans les zones digitalisées. <p>Renforcement des capacités internes :</p>



Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> – Formation de 100 % des agents techniques à la détection des pertes non techniques. – Mise en place d'un système d'audit interne trimestriel sur les données de facturation et de recouvrement. <p>Engagement Communautaire et transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Organisation de campagnes de sensibilisation semestrielles sur les impacts des pertes. – Publication trimestrielle des statistiques de pertes et des progrès réalisés. <p>Réformes réglementaires et incitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Renforcement du cadre légal contre la fraude électrique d'ici 3ème trimestre 2026. – Introduction de sanctions graduées et mécanismes de régularisation pour les fraudeurs, avec un décret d'application validé. <p>D'ici le 4ème trimestre 2026, la SBEE, sous la coordination du MEEM, aura constitué une équipe de projet dédiée à la mise en œuvre du projet pilote de digitalisation du réseau de distribution, intégrant des solutions Smart Grids et des compteurs intelligents.</p>
	Organisation institutionnelle de la mise en œuvre du Pacte	Non	<p>D'ici le 2ème trimestre 2026, le Gouvernement, avec l'appui technique du MEEM, aura procédé à la mise en place officielle du comité de pilotage du Pacte pour l'accès à l'énergie et à la cuisson propre, ainsi que de sa cellule de suivi opérationnelle, en vue d'assurer le contrôle stratégique, la supervision multisectorielle et la prise de décision éclairée sur l'ensemble des programmes d'exécution. Cette structure aura pour mandat de superviser les cinq volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme renforcé de mise œuvre et de suivi du raccordement au réseau ; • Le Programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV ; • Le Programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés ; • Les projets de réalisation des capacités de productions planifiées dans le Plan d'équipement et des projets régionaux d'accès à l'énergie moderne ; • Les projets d'accès à l'électricité de la SBEE actuellement en cours de réalisation. <p>La cellule de suivi sera chargée de fournir au comité de pilotage, les informations nécessaires sur l'état de mise en œuvre des différents volets en vue d'une prise de décision.</p>



3

Cadre opérationnel de mise en œuvre du Pacte



Le présent cadre opérationnel définit le dispositif de pilotage et détaille les réformes ainsi que les actions clés requises pour garantir une mise en œuvre coordonnée du Pacte pour l'Énergie de la République du Bénin.

3.1

OBJECTIFS DU CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE

Le présent cadre opérationnel établit un dispositif structuré de pilotage pour la mise en œuvre coordonnée et progressive du Pacte de l'Énergie du Bénin, avec pour finalité d'accélérer l'accès durable à l'électricité et à la cuisson propre, de renforcer la performance des acteurs du secteur, et d'ancrer durablement les résultats dans les politiques publiques nationales.

3.2

MECANISME DE PILOTAGE DU PACTE DE L'ENERGIE DU BENIN

L'organe mis en place pour assurer le contrôle de la mise en œuvre du Pacte de l'Énergie du Bénin est un comité de pilotage, techniquement appuyé par une cellule de suivi opérationnelle.

3.2.1

COMITE DE PILOTAGE

Composition

- Président : Ministre de l'Économie et des Finances
- Vice-Président : Ministre de l'Énergie, de l'Eau et des Mines
- Membres permanents :
 - Représentant de la Présidence
 - Représentants des ministères sectoriels concernés (Énergie, Développement, Finances, Cadre de Vie, Commerce, Industrie, Affaires sociales)
 - Représentants des agences d'exécution (DGPER, SBEE, SBPE, CONTRELEC)
 - Représentants des Partenaires Techniques et Financiers (à titre consultatif) ;
 - Représentants du secteur Privé.

Rôle

Le comité de pilotage exerce les fonctions de supervision, de contrôle stratégique et d'orientation de la mise en œuvre des programmes et projets intégrés au Pacte de l'Énergie, notamment :

- Examiner les progrès réalisés et les écarts éventuels ;
- Donner des orientations stratégiques et valider les ajustements nécessaires ;
- Faciliter la coordination interinstitutionnelle et la mobilisation des ressources ;
- Fréquence des réunions : Semestrielle (2 fois par an).

3.2.2

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNELLE

Composition

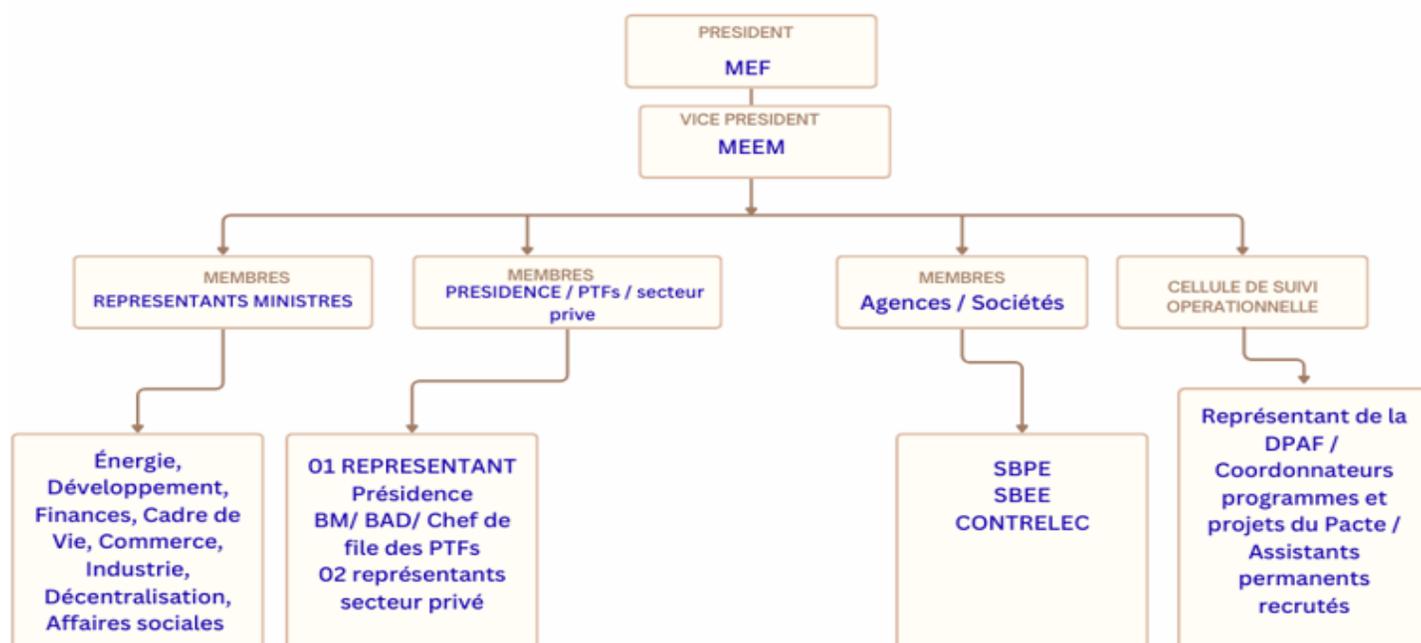
- Responsable : Responsable du Programme Énergie
- Membres techniques :
 - Représentant de la DPAF/MEEM ;
 - Coordonnateurs des programmes et projets du Pacte ;
 - Assistants permanents recrutés.

Rôle

La cellule de suivi opérationnel assure le suivi rapproché de la mise en œuvre des programmes et projets du Pacte, à travers la collecte et l'analyse des données de performance, la mise à jour du tableau de bord, la production de rapports trimestriels, et la préparation des dossiers de décision. La cellule garantit également la traçabilité des résultats et la redevabilité technique auprès du comité de pilotage.



COMITE DE PILOTAGE DU PACTE DE L'ENERGIE DU BENIN



3.3

REFORMES ET ACTIONS CLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE L'ENERGIE

Tableau 6 : Calendrier des réformes et actions clés présenté par phase

Phase	Période	Actions/Réforme
Phase 1 : Cadrage stratégique et validation politique (T3-T4 2025)	T3 2025	Élaboration, consultation des Parties prenantes et finalisation du Pacte Énergétique incluant les engagements du Gouvernement, les objectifs, les programmes d'exécution et les besoins de financement
	T4- 2025	Validation politique du Pacte et de ses orientations stratégiques par le Gouvernement
	T4-2025	Intégration dans le projet de loi de finances 2026, de la liste exhaustive des équipements éligibles à l'exonération fiscale dans le cadre du Pacte
	T4- 2025	Planification et mobilisation des ressources financières nécessaires au préfinancement du gaz naturel
Phase 2 – Structuration des programmes et des outils de pilotage (T1-T2 2026)	T1-2026	Actualisation et opérationnalisation du SIG électrique - Liste actualisée des localités réseau et hors réseau et mise à jour semestrielle
	T1 2026	Elaboration détaillé et validation des différents programmes du Pacte <ul style="list-style-type: none"> programme renforcé de mise en œuvre et de suivi du raccordement au réseau électrique programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV



Phase	Période	Actions/Réforme
		<ul style="list-style-type: none"> programme multi-acteurs de diffusion des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés
	T1-2026	Renforcement de l'équipe du SINEB pour la collecte annuelle et le suivi des données sur le SIG électrique et l'accès multiniveaux à l'électricité et à la cuisson propre
	T1-2026	Mise en place d'une commission multisectorielle chargée d'accélérer le lotissement des localités éligibles au raccordement au réseau électrique ou au déploiement de mini-réseaux.
	T1- 2026	<p>Mise en place d'une commission de suivi des initiatives régionales notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la centrale thermique à cycle combiné de 450 MW ; la centrale solaire photovoltaïque de 150 MWc ; le dédoublement, ligne d'interconnexion Sakété-Ikedja; la construction des dorsales nord et médiane.
	T1-2026	Mise en place du comité d'investissement et du comité technique ad hoc du FERER
	T1-2026	Mise en place par la SBEE d'une équipe dédiée au contrôle, au suivi et à l'analyse périodique des performances opérationnelles et financières
	T1-2026	Publication des états financiers certifiés de la SBEE, de la SBPE et de CONTRELEC pour l'exercice précédent
	T2-2026	<p>La désignation formelle des équipes opérationnelles des programmes du Pacte :</p> <ul style="list-style-type: none"> programme renforcé de mise en œuvre et de suivi du raccordement au réseau électrique ; programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV ; programme multi-acteurs de diffusion des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés. <p>Formation complète aux outils et techniques pratiques de gestion de projet pour les équipes projets, sociétés et agences d'électricité.</p> <p>La mise à disposition de kit technique standardisé (guides, procédures) pour les équipes des programmes, des sociétés et agences.</p>
	T2- 2026	Elaboration et validation d'un projet de décret définissant la catégorisation des lignes de transport et de distribution de l'énergie électrique, et projet d'arrêté précisant les conditions et modalités de commercialisation de l'électricité.
	T2 -2026	Actualisation du PDE, élaboration d'une version consolidée et intégrée de la SNE avec une reconnaissance explicite du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre des priorités énergétiques nationales.
	T2 -2026	Réalisation de deux études d'impact environnemental et social stratégiques sur les programmes d'accès à l'électricité et à la Cuisson Propre.
	T2- 2026	Validation d'une étude stratégique sur la digitalisation complète et la modélisation du réseau électrique.
	T2- 2026	Actualisation de l'étude stratégique sur la sécurisation des approvisionnements en gaz naturel.



Phase	Période	Actions/Réforme
	T2-2026	Etude nationale pour la définition des périmètres de concession pour l'électrification rurale et l'extension du réseau électrique.
	T2-2026	Etude technique et institutionnelle sur les modalités d'opérationnalisation du FERER.
	T2-2026	Conception, test et mis en service d'une plateforme numérique intégrée d'octroi et de suivi des concessions d'électrification rurale
	T2-2026	Définition d'un plan de performance des sociétés et agences du secteur de l'électricité incluant un cadre de contractualisation prêt à l'emploi et un tableau de bord de suivi des performances.
	T2-2026	Mise en place officielle du comité de pilotage du Pacte et de sa cellule de suivi opérationnelle.
Phase 3 – Préparation technique et contractualisation (T3–T4 2026)	T3 -2026	Préparation des études de faisabilité et les DAO relatifs aux programmes du Pacte.
	T3 -2026	Externalisation de la passation des Marchés de la SBEE, de la SBPE et de CONTRELEC
	T3- - 2026	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection et agrément de 24 cabinets privés pour la réalisation des installations électriques intérieures des nouveaux abonnés • Mise en place d'un mécanisme de préfinancement des installations électriques intérieures. • Elaboration et validation d'un programme national de promotion de l'efficacité énergétique et un plan de mise en œuvre pluriannuel.
	T4 2026	Réalisation du schéma directeur des postes sources HT/MT et des réseaux MT du Bénin
	T4- 2027	Construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU)
	T4-2026	Déploiement du mécanisme d'application de la norme béninoise sur les cuiseurs domestiques à biomasse carbonisée et adoption de normes complémentaires
	T4-2026	<p>Couverture des risques financiers et garanti de tarif compétitif au secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signature de contrats PPA à long terme validés par l'ARE ; • Publication d'un guide tarifaire officiel ; • Mise en place d'un protocole accéléré d'évaluation des projets IPP, • Renforcement des capacités opérationnelles de l'ARE pour traiter les demandes ; • Institutionnalisation de consultations tarifaires avec les producteurs ; • Publication des décisions tarifaires et leurs justifications ; • Création, via le FERER, d'un mécanisme de sécurisation des revenus des IPP; • Opérationnalisation d'un compte séquestre, alimenté par des avances de l'État, pour garantir les paiements ; • Intégration de clause "take or pay" dans tous les nouveaux contrats PPA.
	T4-2026	Mise en place des ressources financières et un mécanisme financier opérationnel et sécurisé pour couvrir les subventions imputables au FERER
	T4-2026	Signature des contrats de performance pour la SBEE, la SBPE, et CONTRELEC.



Phase	Période	Actions/Réforme
	T4-2026	Mise en place à la SBEE d'une équipe dédiée à la mise en œuvre du projet pilote de digitalisation du réseau de distribution, intégrant des solutions Smart Grids et des compteurs intelligents.
	T4-2026	Mise en œuvre des recommandations de l'étude technique et institutionnelle sur les modalités d'opérationnalisation du FERER.
	T4-2026	Mise en œuvre d'un programme structuré de digitalisation du réseau de distribution d'électricité,
Phase 4 : Mise en œuvre intégrée des programmes et renforcement des capacités	2027–2029	<p>Déploiement des programmes dans les localités ciblées.</p> <p>Suivi trimestriel par la cellule opérationnelle.</p> <p>Évaluation annuelle des résultats et ajustements stratégiques.</p> <p>Renforcement des capacités institutionnelles et techniques.</p> <p>Mobilisation complémentaire des PTF et du secteur privé</p>
Phase 5 – Pérennisation, Consolidation des acquis et capitalisation	2029–2030	<p>Intégration des résultats du Pacte dans les politiques publiques.</p> <p>Capitalisation des bonnes pratiques et diffusion des outils.</p> <p>Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel.</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de révision périodique du Pacte.</p>



3.4

PRINCIPES TRANSVERSAUX D'OPERATIONNALISATION DU PACTE

Dans la perspective de garantir l'efficacité, la durabilité et l'inclusivité du Pacte pour l'Énergie du Bénin, l'intégration systématique des dimensions transversales liées aux ressources humaines, aux emplois, au genre, au climat et à la gestion des risques s'imposent comme un levier stratégique. Ces thématiques permettent de maximiser les impacts socio-économiques, de renforcer la résilience du secteur et de répondre aux engagements nationaux et internationaux du pays.

3.4.1

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RENFORCEMENT DE CAPACITES

Dans la perspective de garantir l'efficacité, la durabilité et l'inclusivité du Pacte pour l'Énergie du Bénin, l'intégration systématique des dimensions transversales liées aux ressources humaines, aux emplois, au genre, au climat et à la gestion des risques s'imposent comme un levier stratégique. Ces thématiques permettent de maximiser les impacts socio-économiques, de renforcer la résilience du secteur et de répondre aux engagements nationaux et internationaux du pays.

- Des capacités limitées en expertise technique et stratégique ;
- Un vieillissement du personnel sans dispositif de relève structuré ;
- Une faible culture de performance, marquée par l'absence d'évaluations axées sur les résultats ;
- Une maîtrise insuffisante des outils numériques indispensables à la gestion moderne ;
- Une fragmentation institutionnelle, sans stratégie RH commune ni cadre de coordination.

Pour y répondre, une série d'actions est proposée avec l'appui de la DPAF du Ministère de l'Énergie, articulée autour de cinq axes majeurs :

- Renforcement des compétences par la formation et la certification pour des spécialités adaptées ;
- Gestion anticipée du vieillissement via l'élaboration d'un plan de relève, la mise en place d'un observatoire sectorielle des ressources humaines et la valorisation des profils seniors ;
- Promotion de la performance à travers des contrats de résultats, des évaluations axées sur les résultats et l'utilisation de tableaux de bord RH ;

- Intégration des outils digitaux par des formations ciblées et le déploiement d'une plateforme e-learning sectorielle ;
- Coordination institutionnelle fondée sur une stratégie RH commune, un cadre de concertation inter-agences et une base de données partagée.

Pour répondre à ces défis, le Pacte prévoit la réalisation, au troisième trimestre 2026, d'une étude préalable intégrant un état des lieux approfondi des ressources humaines dans le secteur de l'énergie au Bénin, ainsi que l'identification d'actions spécifiques visant à renforcer les capacités et à corriger les dysfonctionnements observés.

3.4.2

L'EMPLOI ET L'INSERTION SOCIO-ECONOMIQUE

Le Pacte pour l'Énergie du Bénin constitue une opportunité pour stimuler l'emploi national et favoriser l'insertion économique des jeunes, des femmes et des acteurs locaux. Par la diversité de ses programmes et la densité de ses interventions, il génère des emplois directs dans les domaines de l'installation, de la maintenance, de la gestion des infrastructures, ainsi que des emplois indirects dans les chaînes de valeur énergétiques, la distribution, la sensibilisation et les services associés.

Emplois directs

- Construction et exploitation de centrales (solaires, thermiques, hydroélectriques)
- Installation de mini-réseaux et de kits solaires PV
- Réalisation des installations électriques intérieures (via 24 cabinets agréés)
- Déploiement des foyers améliorés et équipements de cuisson propre
- Constitution et fonctionnement des équipes opérationnelles des programmes

Emplois indirects

- Activités de distribution, logistique et sensibilisation communautaire
- Services de maintenance et de suivi post-installation
- Artisanat local et transformation des matériaux pour foyers améliorés
- Prestations liées à l'existence des concession d'électrification rurale



Indicateurs de suivi à déployer dans le tableau de bord du Pacte (Programmes et projets)

Indicateurs	Description	Fréquence	Source
Nombre d'emplois directs créés	Par programme, par sexe et par région	Semestrielle	Cellule de suivi / SINEB
Nombre d'emplois indirects générés	Activités induites dans les chaînes de valeur	Annuelle	Enquêtes terrain / partenaires
Nombre d'entreprises locales impliquées	Installateurs, artisans, revendeurs	Annuelle	SBEE / CONTRELEC / SBPE
Taux de participation féminine	Dans les emplois créés et les formations	Annuelle	Cellule de suivi / SINEB
Nombre de jeunes insérés	Via les programmes du Pacte	Annuelle	Ministère de l'Emploi / Programmes

3.4.3

L'ÉQUITÉ DE GENRE ET L'INCLUSION SOCIALE

Compte tenu de leur exposition à la précarité énergétique, les femmes et autres personnes vulnérables sont au cœur des enjeux du Pacte pour l'Énergie du Bénin, qui intègre la dimension genre dans ses programmes afin de promouvoir l'équité, l'inclusion sociale et leur participation active dans les chaînes de valeur du secteur énergétique.

A cet effet, la prise en compte du genre dans le Pacte se fera spécifiquement par (i) le ciblage prioritaire des femmes dans la distribution des équipements de cuisson et des kits solaires (ii) la formation et l'insertion des femmes et personnes vulnérables dans les métiers techniques et commerciaux liés à l'énergie (iii) l'intégration de la dimension genre dans les études d'impact et les outils de suivi (iv) la participation féminine dans les comités locaux et les équipes opérationnelles.

Indicateurs de suivi

Indicateurs	Description	Fréquence
Taux de participation féminine	Dans les emplois créés et les formations	Annuelle
Nombre de femmes bénéficiaires	Des équipements d'énergie	Annuelle
Nombre de femmes impliquées	Dans les instances de gouvernance	Annuelle

3.4.4

LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Étant aligné sur la dynamique nationale de transition énergétique et les engagements climatiques du Bénin, notamment ceux inscrits dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le Pacte pour l'Énergie vise à réduire l'empreinte carbone du secteur, à accélérer le déploiement des énergies renouvelables et à renforcer la résilience des infrastructures. Cette ambition climatique est traduite par :

La réalisation d'études d'impact environnemental et social stratégiques ;

- L'intégration de critères climatiques dans les dossiers d'appel d'offres et les cahiers des charges techniques ;
- Le suivi des émissions évitées par les différents programmes du Pacte ;
- La sensibilisation des bénéficiaires à l'usage rationnel et durable de l'énergie.



Indicateurs	Description	Fréquence
Émissions de GES évitées	Par programme (en tonnes CO ₂ -eq)	Annuelle
Part des énergies renouvelables	Dans les capacités installées	Annuelle
Nombre de équipements de cuisson diffusés	Réduction de la pression sur les ressources ligneuses	Trimestrielle

3.4.5

LA GESTION DES RISQUES ET LA SECURISATION DES INVESTISSEMENTS

Face aux risques inhérents à la mise en œuvre du Pacte pour l'Énergie du Bénin, qu'ils soient techniques, financiers, sociaux ou environnementaux, une approche proactive et structurée de gestion des risques est prévue afin de sécuriser les investissements, d'assurer la continuité des programmes et de renforcer la confiance des parties prenantes. Cette gestion s'appuiera

notamment sur : (i) l'élaboration de registres de risques spécifiques à chaque programme ; (ii) la mise en place de garanties financières, telles qu'un compte séquestre et des clauses contractuelles de type PPA ; (iii) le renforcement des capacités opérationnelles de l'ARE et des agences d'exécution ; et (iv) l'intégration de protocoles d'évaluation accélérée pour les projets portés par les producteurs indépendants (IPP).

Quelques exemples d'indicateurs de risques se présentent comme suit :

Indicateurs	Description	Fréquence
Nombre de risques identifiés et traités	Par programme	Trimestrielle
Taux de couverture des risques financiers	Via les mécanismes du FERER	Semestrielle
Nombre de projets sécurisés par des clauses contractuelles	(ex. "take or pay")	Annuelle

La cellule de suivi opérationnel disposera de spécialistes dédiés au renseignement, au suivi et à l'amélioration continue des indicateurs transversaux du Pacte de l'Énergie. Il en est de même que les programmes et projets pris individuellement.

Indicateurs	Description	Fréquence
Rapport de suivi du Pacte	Rapport intégré de suivi de mise en œuvre de l'ensemble du Pacte	Semestrielle



4

Aperçu du secteur et défis



Le Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest bordant le Golfe de Guinée, s'étend sur une superficie de 114 763 km². En 2024, le pays comptait 13,73 millions d'habitants répartis en 2,47 millions de ménages, avec un taux moyen annuel de croissance démographique de 3,5 %. Administrativement, le Bénin est organisé en 12 départements, regroupant 77 communes, 546 arrondissements et 5 295 unités administratives (villages et quartiers de villes).

En 2024, le PIB du Bénin s'est établi à 11 327,9⁴⁵ milliards FCFA, soit un PIB/habitant de 825 192 FCFA (environ 1258 Euros). La valeur du PIB national a permis depuis plusieurs années de positionner le pays parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. L'économie béninoise est relativement peu diversifiée, faiblement industrialisée et repose principalement sur l'agriculture, les industries de transformation agricole (coton, soja, anacarde), ainsi que le commerce et la logistique à travers les activités du port autonome de Cotonou. Pour cette même année, le secteur primaire représentait 24,2% du PIB contre, 17,4 % pour le secteur secondaire et 48,9 % pour le secteur tertiaire. Les impôts et taxes ont compté pour 9,5%⁴⁶ du PIB. Les principales exportations du pays sont les produits agricoles, notamment le coton, le soja et les noix de cajou. Toutefois le pays cherche à diversifier ses exportations en développant des unités de transformation, notamment dans la zone industrielle de Glo Djigbé, afin de mieux valoriser ses matières premières.

Après avoir ralenti sous l'effet de facteurs externes tels que la fermeture de la frontière avec le Nigéria entre août 2019 et janvier 2021 et la pandémie de la COVID 19, le Bénin a renoué avec une croissance économique à la hausse établit à 6,4% en 2023 et 7,5% en 2024 grâce à une activité économique qui est restée dynamique, soutenue par la construction, l'agro-industrie, le textile et le commerce.

Sur le plan énergétique, le Bénin est marqué par une forte dépendance à la biomasse. Selon le rapport SIE 2023, la structure de l'approvisionnement énergétique primaire révèle une prépondérance de la biomasse-énergie (60 %), suivie des produits pétroliers (34 %), qui sont entièrement importés. Les contributions respectives du gaz naturel (3 %) et de l'électricité (1 %) et du charbon minéral (1%) demeurent marginales.

En matière de couverture électrique, 48,4 % des unités administratives (villages et quartiers de ville) étaient électrifiées à fin 2024, avec un taux de 69,4 % en milieu urbain contre 37 % en milieu rural.

Entre 2018 et 2024, le taux national d'accès à l'électricité est passé de 33,2%⁴⁷ à 42,6%⁴⁸ (13,1 % en milieu rural et 71,2% en milieu urbain), marquant une progression annuelle moyenne de 4,24 %.

Malgré cette dynamique, le niveau d'accès demeure en deçà de la moyenne régionale des pays de la CEDEAO, estimée à 57,68 % en 2023 contre 40,5% au niveau national.

La consommation finale d'énergie dans les secteurs "Ménage" et "Service" est largement dominée par le bois de feu et le charbon de bois. Cette tendance perdure depuis de nombreuses années. Cependant, la consommation totale de gaz butane a enregistré le taux de croissance le plus élevé parmi les énergies consommées au cours des cinq dernières années (22,93%⁴⁹).

Le Bénin réunit les conditions préalables favorables à l'accès universel à l'électricité. En effet, le pays a élaboré le plan directeur du sous-secteur de l'électricité à l'horizon 2045 (PDE), qui détaille l'évolution prévue de la demande en électricité et propose un plan d'investissement visant à renforcer les capacités nationales de production, à développer le réseau de transport d'électricité et à améliorer les systèmes de distribution. En complément, un plan directeur d'électrification hors réseau a également été conçu. Par ailleurs, à travers sa Stratégie Nationale d'Électrification (SNE), le Bénin a défini les orientations visant à coordonner les différents programmes d'accès à l'électricité, avec des objectifs fixés jusqu'en 2030. Dans ce cadre, le pays mise de plus en plus sur le développement de projets de centrales solaires photovoltaïques (PV) et les centrales hydroélectriques, témoignant de sa détermination à promouvoir les énergies renouvelables.

Sur le plan institutionnel et réglementaire, le pays a adopté le Code de l'électricité en République du Bénin, mis en place l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE) et créé le Fonds d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (FERER)⁵⁰. Grâce à la loi n°2020 - 05 du 1er avril 2020 portant Code de l'électricité et à la loi n°2024-30 du 23 juillet 2024 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin, le Gouvernement a

⁴⁵ Point sur l'économie au 4e trimestre 2024, INStad - mars 2025, p. 7

⁴⁶ Point sur l'économie au 4e trimestre 2024, INStad - mars 2025, p. 3

⁴⁷ Donnée SIE 2023

⁴⁸ Données DGPER.

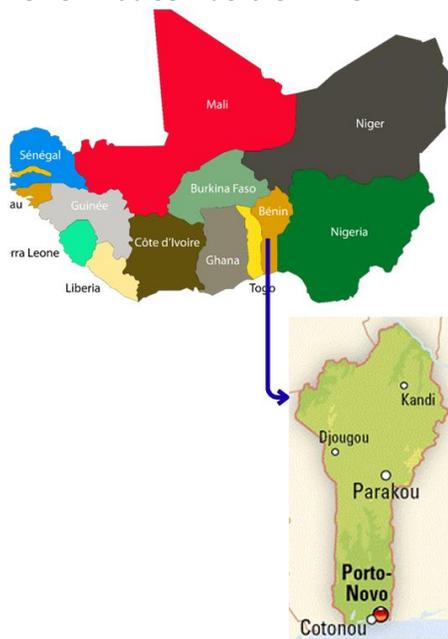
⁴⁹ Source : SIE Chiffres clés, édition 2023, p.19

⁵⁰ Confer Décret portant création et modalité de gestion du Fond d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (Compte rendu du Conseil des Ministres du 11 décembre 2024)

établi un environnement propice aux partenariats public-privé.

En outre, le Bénin joue un rôle clé dans les échanges sous-régionaux d'énergie à travers le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA ou WAPP en anglais) pour lequel, il abrite le siège. Le pays accueille également le Centre d'Information et de Coordination (CIC) du WAPP, qui supervise les flux d'électricité entre les 14 pays continentaux de la CEDEAO. Cette infrastructure stratégique permet de mutualiser les ressources énergétiques, de garantir un approvisionnement fiable et compétitif en électricité et de renforcer l'intégration énergétique régionale. Le CIC, qui inclut une bourse de l'électricité, facilite les transactions transparentes entre les pays membres, contribuant ainsi à une meilleure accessibilité énergétique dans toute la région.

Le Bénin au sein de la CEDEAO



4.1

ÉTAT ACTUEL ET DEFIS

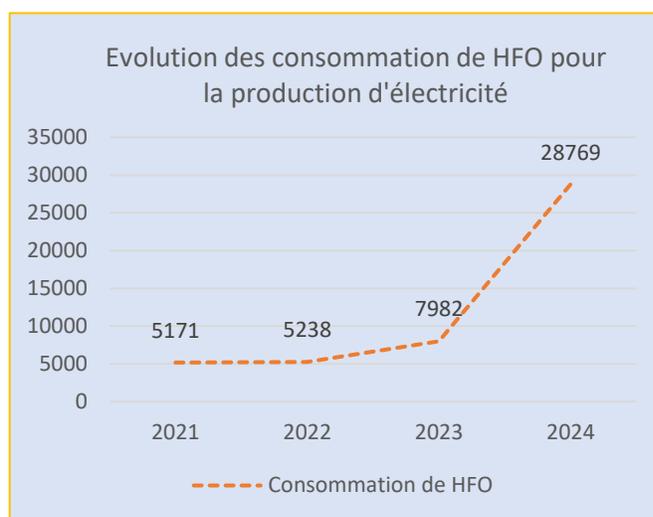
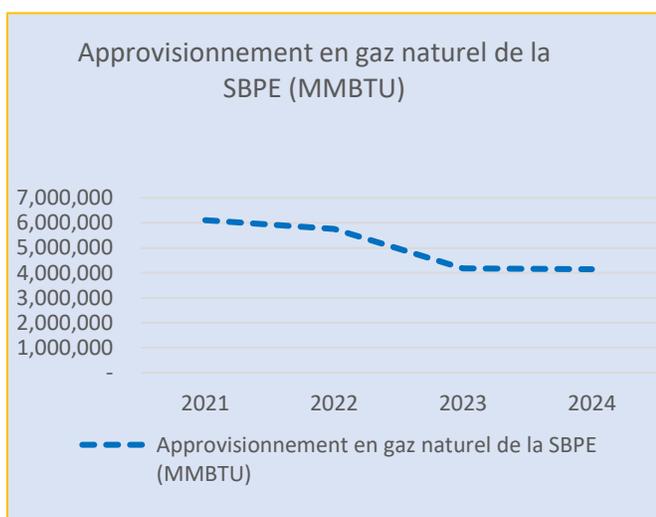
PILIER I

DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COÛTS COMPETITIFS

Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transmission et de distribution (T&D) :

En 2024, la capacité de production installée est de 239,8 MW⁵¹, dont 199,8 MW sont disponibles. Cette capacité disponible est majoritairement thermique (69%) suivie de l'hydroélectricité (16%)⁵² et du solaire photovoltaïque (15%).

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts de production de l'énergie électrique passerait par un fonctionnement continu des centrales thermiques au gaz naturel, dont le coût est environ quatre fois inférieur à celui du fioul lourd (HFO). Cependant, l'approvisionnement en gaz naturel demeure insuffisant, les volumes contractuels n'étant pas entièrement garantis. Ceci oblige le pays à recourir également à la production à base de HFO. Entre 2021 et 2024, les approvisionnements en gaz naturel par la SBPE ont connu une baisse moyenne annuelle de 12 %, tandis que la consommation de HFO pour la production d'électricité a fortement augmenté, affichant un taux de croissance moyen annuel de 77 %.



Pour assurer le fonctionnement des centrales thermiques au gaz naturel, il est essentiel de sécuriser les approvisionnements par des contrats de gaz en volumes fermes.

De plus, les centrales thermiques existantes, avec un rendement inférieur à 40%⁵³, offrent des performances moins avantageuses que les centrales à cycle combiné qui peuvent atteindre 60%.

Par ailleurs, les capacités nationales de production sont insuffisantes. Ceci rend le pays fortement dépendant des importations pour couvrir ses besoins en électricité et l'expose aux perturbations régionales. Malgré une volonté affirmée de développer le solaire photovoltaïque, l'intermittence de cette énergie et le faible déploiement des infrastructures de stockage limitent son impact.

Le plan de développement des infrastructures de production d'énergie prévoit des centrales thermiques, solaires et hydroélectriques visant à optimiser

⁵¹ Les 239,8 MW installés sont constitués de (i) Production Thermique : Centrale thermique Maria Gléta : 127 MW, Centrale thermique Maria Gléta : 20 MW ; Groupes SIFF (Parakou, Natitingou, Porto-Novu) : Respectivement, 12 MW, 8 MW et 10 MW. (ii) Production Solaire : Centrale PV solaire Illoulofin (25 MW), Mini centrales : 5,3 MW et (iii) Production Hydroélectrique : 32,5 MW (représentant 50% de la capacité hydroélectrique de Nangbéto, appartenant au Bénin et au Togo, situé en territoire Togolais). Il est à noter que la centrale thermique 20 MW n'est pas disponible et seulement 10 MW des groupes SIFF sont disponibles. Source : Donnée DGPER & SBPE

⁵² 50% de la production de la centrale hydroélectrique de Nangbéto, situé en territoire Togolais est comptabilisé pour le Bénin

⁵³ Centrale 127 MW de Maria Gléta : 39,4% (PDE, vol 3, p.80) ; TAG CEB est de 30,8% (PDE, vol 3, p.79)

l'approvisionnement en électricité. Il ressort dudit plan que d'ici 2026, une capacité supplémentaire de 126 MWC⁵⁴ en solaire photovoltaïque et 240 MW en production thermique (Genesis : 40 MW et GDIZ : 143-225 MW) est prévue.

Toutefois, il faut noter que ces capacités ne pourront pas être mises en place dans les délais prévus compte tenu des contraintes de leur réalisation. Mais, au regard de l'évolution du processus de mise en place des dites capacités, le Bénin disposera d'ici 2030 de 126 MWC⁵⁵ supplémentaire en solaire PV et 265 MW en thermique.

En ce qui concerne le transport et la distribution, le Bénin déploie des efforts conséquents pour améliorer son réseau à travers divers projets majeurs. Ces initiatives visent à renforcer le réseau grâce à la construction de nombreux postes et lignes, contribuant ainsi à optimiser le système de transport et à améliorer la qualité de la fourniture d'énergie électrique. En fin 2024, le réseau de transport national comprenant des lignes 330 kV, 161 kV et 63 kV totalisait 1858⁵⁶ km, tandis que celui de distribution comprenant la moyenne tension et la basse tension (33- 20 – 15 kV, 410-230 V) avait atteint 17 698 km. Cependant, le Bénin enregistre encore un taux de pertes élevé, estimé à 24,7%⁵⁷ en 2024, malgré les efforts consentis pour la modernisation du réseau.

Défis, principales barrières et obstacles

Le défi majeur consiste à la mobilisation des ressources financières, à la mise en place des ressources techniques et à la mise en œuvre effective des projets de réalisations d'infrastructures identifiées selon le calendrier prévu. Un autre défi est de distinguer les pertes techniques de celles non techniques, de contenir les pertes non techniques dans un intervalle de 5 à 7%⁵⁸ en mettant en place des mesures de contrôles de terrain et l'amélioration des outils d'exploitation. Les pertes techniques sont également à maintenir à un taux d'environ 5%⁵⁹ en optimisant les longueurs des départs pour minimiser les pertes d'énergie.

Malgré les efforts de modernisation le réseau de la SBEE présente encore une forte vulnérabilité héritée d'un sous-investissement historique et d'un entretien limité. On note (i) Des lignes vieillissantes, sujettes à des pannes fréquentes ; (ii) Des transformateurs obsolètes et

surchargés, entraînant des pertes techniques importantes ; (iii) Des câbles et appareillages de distribution vétustes, responsables de chutes de tension et de coupures récurrentes (iv) Une urbanisation rapide et non planifiée qui accentue la saturation des réseaux existants.

Ces défis nécessitent une organisation rigoureuse et des mesures technologiques et de réhabilitation du réseau adaptées pour améliorer la performance du système électrique et atteindre les objectifs de 2030.

La construction d'une seconde ligne 330 kV⁶⁰ entre Adjégounlè (Nigéria) et Onigbolo (Bénin) représente un défi essentiel pour améliorer le transit des approvisionnements en électricité depuis le Nigeria. Elle permettrait d'obtenir les puissances contractuelles d'importation auprès des fournisseurs⁶¹ du Nigéria, actuellement contraints par les capacités de la ligne existante, en plus des limitations liées à l'offre disponible au Nigeria.

De plus, le processus de passation des marchés pour les infrastructures énergétiques demeure confronté à de multiples contraintes, rendant indispensable son optimisation. Ces procédures sont souvent longues et complexes pour diverses raisons y compris l'obtention des Avis de non objection des bailleurs impliqués dans ces processus.

PILIER II TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

État de l'intégration régionale, y compris la participation au pool énergétique ou au commerce transfrontalier de l'électricité :

Grâce à ces infrastructures, une part significative des besoins électriques du Bénin est satisfaite, favorisant ainsi son développement économique et social. Cependant, des contraintes subsistent, notamment la capacité limitée des infrastructures à assurer le transit de la demande croissante d'électricité.

Pour ce qui est du gaz naturel, indispensable au fonctionnement des centrales thermiques comme celle de Maria Gléta (centrale 127 MW), le Bénin dépend également du réseau régional. Le GAO représente la

⁵⁴ 1MW de Mini centrale PV, et 25 MW de centrale solaire PV par FOR SUN et 25 MW de solaire PV par TTC (51 MWc -2025), 50 MWc par MCA et 25 MWc à Kandi par VOLTALIA – Well Partners Consulting soit 2026 (75 MWc). (DGPER & SBPE)

⁵⁵ 1MW de Mini centrale PV, 25 MW de centrale solaire PV par FOR SUN, 25 MW de solaire PV par TTC, 50 MWc par MCA et 25 MWc à Kandi par VOLTALIA – Well Partners Consulting ;

⁵⁶ Données DGPER pour les lignes de transport et les lignes de distribution (17 698 km)

⁵⁷ Donnée SBEE (Présentation Pertes - séminaire cadre de collaboration suivi projets et Programmes du secteur)

⁵⁸ SNE p.83

⁵⁹ PDE, Vol 5, p.59

⁶⁰ PDE, vol 4, p.26

⁶¹ PARAS Energie, TranscorpEnergy, Trans Afam et Afam Three etc.

principale infrastructure de gaz naturel pour le pays. Les approvisionnements du pays restent insuffisants en raison de contraintes techniques liées à l'exploitation du gazoduc. Cette limitation freine la satisfaction complète des besoins du Bénin en gaz naturel, d'autant plus que les activités industrielles émergentes augmentent progressivement la demande énergétique. Face à ces défis, le Bénin explore des alternatives pour renforcer sa sécurité énergétique.

Parmi les solutions envisagées figure la construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU) pour importer du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce projet vise à diversifier les sources d'approvisionnement, à réduire la dépendance aux infrastructures existantes et à garantir une disponibilité accrue de l'énergie pour soutenir le développement national.

Ainsi, bien que le Bénin profite des initiatives régionales telles que le WAPP et l'AGAO, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux défis liés à la demande croissante et à la sécurité énergétique. Cette intégration régionale reste un pilier indispensable pour soutenir les ambitions économiques et sociales du pays.

Défis / Principales barrières et obstacles :

Le Bénin fait face à des défis importants pour stabiliser et renforcer la production d'électricité à base de gaz naturel, un pilier essentiel de son système énergétique. La nécessité de conclure des contrats d'importation de volumes fermes avec les fournisseurs est primordiale pour assurer un approvisionnement régulier en gaz naturel.

De même, l'accès aux puissances électriques prévues dans les contrats d'importation constitue une priorité pour répondre à la demande croissante en énergie électrique, en particulier avec le développement rapide des activités économiques et industrielles du pays. La participation active du Bénin aux mécanismes régionaux, tels que les échanges sur le **marché d'électricité d-AHEAD** du WAPP (marché du jour), représente une opportunité stratégique d'intégration qui pourrait stimuler les échanges régionaux et aider à assurer des approvisionnements en cas de déficit.

En matière d'approvisionnement en gaz naturel, le Bénin doit non seulement garantir la durabilité des volumes reçus via le GAO, mais également s'assurer de la réalisation effective du projet de construction d'une FSRU.

Ces initiatives, combinées à des mécanismes innovants pour sécuriser les approvisionnements, comme la mise en place d'un système de prépaiement du gaz naturel,

devraient permettre de garantir un approvisionnement plus fiable et durable.

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE

Statut du secteur ERD et de la cuisson propre

Statut du secteur ERD

L'électrification hors réseau (EHR) constitue une réponse stratégique pour améliorer l'accès à l'électricité dans les zones rurales et isolées du Bénin, où les infrastructures de réseau conventionnel restent limitées.

La vision du Bénin repose sur une synergie renforcée entre les acteurs publics et privés pour surmonter les défis afin d'atteindre l'accès universel à l'électricité.

Dans cette perspective, le Gouvernement a mis en place un cadre juridique pour soutenir l'EHR. Parmi les actions entreprises figurent : (i) la loi n°2020-05 portant code de l'électricité qui offre une assise légale à l'EHR ; (ii) le décret n°2022-474 portant réglementation de l'EHR en République du Bénin. Ces dispositifs favorisent le développement des projets EHR via l'investissement privé et encouragent l'intégration des énergies renouvelables telles que le solaire, la biomasse et l'hydroélectricité. En complément, un Plan Directeur d'Électrification Hors Réseau (PDEHR) a été conçu pour orienter les décisions stratégiques.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Électrification, les projections indiquent la mise en place de 92 mini-réseaux en 2026 et 277 en 2030, ayant pour objectif d'améliorer l'accès à l'énergie pour respectivement 30 000 et 90 000 ménages. Par ailleurs, il est prévu de fournir des kits solaires à 60 886 ménages d'ici 2026 et à 104 886 ménages à l'horizon 2030.

À la fin de l'année 2024, le bilan révèle que le rythme des réalisations est en deçà des prévisions initiales. Entre 2022 et 2024, seulement 45 mini-réseaux⁶² ont été mis en place. À ce rythme, moins d'une centaine de mini-réseaux pourraient être achevés d'ici 2030. Ceci met en lumière les nombreux défis restant à relever dans ce domaine notamment les problèmes de délai de réalisation et de tarifs, de même que les interférences entre les périmètres d'extension du réseau et des localités EHR.

⁶² Ce total est calculé à partir des données de mini-réseau réalisée respectivement 2022 : 5 ; 2023 : 24 ; 2025 : 16, soit 45 mini-réseaux sur 03 années

Statut de la cuisson propre

La transition vers des méthodes de cuisson propre a été marquée par diverses actions ponctuelles, permettant d'atteindre un taux d'accès de 10,5%⁶³ en 2021. Cependant, entre 2021 et 2024, le manque de données statistiques souligne l'absence d'un mécanisme centralisé de suivi des initiatives mises en œuvre dans ce domaine. Selon la Stratégie Nationale de Cuisson Propre (SNCP), il est prévu l'accès de 257 000 nouveaux ménages aux équipements de cuisson à gaz, chaque année. Ceci portera le taux d'accès de 10,5% à 50% en 2030.

Concernant les foyers améliorés, le taux d'accès était de 17,64%⁶⁴ en 2015, selon la SNCP. Dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée en 2021, l'objectif fixé est d'atteindre 809 043 ménages en 2030, impliquant une progression annuelle moyenne d'environ 160 000 ménages. Cet effort permettrait d'atteindre un taux d'accès de 43 % à l'horizon 2030.

Cette évolution met en évidence la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi et d'accélérer la mise en œuvre des initiatives de cuisson propre afin d'atteindre les objectifs fixés.

État du cadre politique et réglementaire adopté pour l'ERD et la cuisson propre

Grâce aux efforts conjugués des partenaires publics et privés, des avancées ont été enregistrées dans ce domaine, à savoir : (i) L'adoption d'une politique nationale dédiée à l'EHR ; (ii) L'instauration d'incitations financières, comme l'exonération de taxes sur les équipements EHR et des subventions des investissements initiaux permettant de réduire le coût du kWh dans les périmètres d'EHR ; (iii) La sécurisation des investissements via des mécanismes garantissant la viabilité économique des projets face à l'extension progressive du réseau conventionnel.

Les progrès enregistrés dans le domaine de la cuisson propres sont relatifs à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Cuisson Propre et la préparation d'une norme sur les cuiseurs à biomasse carbonisée en République du Bénin.

Défis, principales barrières et obstacles

L'électrification Hors réseau (EHR) au Bénin fait face à plusieurs défis qui entravent son développement et limitent son attractivité pour le secteur privé. Tout d'abord, la faible viabilité économique des localités ciblées limite l'engagement des investisseurs. De plus, le coût moyen du kWh, oscillant entre 170 et 350⁶⁵ FCFA ne favorise ni une croissance rapide de la demande dans les localités ciblées, ni un retour sur investissement accéléré pour les projets d'EHR. Le rythme de déploiement des

mini-réseaux demeure lent, notamment en raison de l'insuffisance de personnel qualifié et disponible au sein de la structure en charge de l'EHR, ce qui complique le suivi et l'administration des conventions d'EHR. Par ailleurs, l'absence de lotissement dans certaines localités (*méconnaissance de l'emprise des voies*) constitue une barrière à la mise en place des mini-réseaux.

Concernant la cuisson propre, plusieurs obstacles freinent son adoption à grande échelle. Parmi eux, l'absence d'un plan d'action opérationnel spécifique à la promotion du gaz butane, ainsi que la faible couverture du circuit de distribution du GPL et des autres combustibles et cuiseurs propres, en particulier en milieu rural et périurbain. De plus, les incitations à l'investissement privé dans la chaîne de valeur de la cuisson propre restent insuffisantes. Enfin, le manque de sensibilisation des communautés rurales et périurbaines, aux impacts sanitaires nocifs des combustibles traditionnels, constitue un frein majeur à l'adoption des technologies de cuisson propre. À cela s'ajoute l'absence d'un cadre centralisé de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Cuisson Propre, qui affaiblit la coordination et l'efficacité d'une intervention inclusive et structurée, de même que l'absence d'une analyse des besoins énergétiques différenciée selon le genre.

Cadre incitatif pour la participation du secteur privé

La Loi n°2024-30 du 23 juillet 2024, établissant le cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin, joue un rôle déterminant dans la promotion et la facilitation des investissements privés. En offrant un cadre légal structuré et sécurisé, elle encourage la collaboration entre les acteurs publics et privés, favorisant ainsi la mobilisation des ressources du secteur privé.

PILIER IV

INCITER LE SECTEUR PRIVE A PARTICIPER AFIN DE MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

Pour cadrer le partenariat Public Privé, il est créé la Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé (CAPPP), par le Décret n°2017-043 du 27 janvier 2017, qui définit ses attributions, sa composition et ses modalités de fonctionnement. Le CAPPP est placée sous l'autorité directe de la Présidence de la République. Son rôle est d'accompagner et de conseiller les autorités publiques dans la mise en œuvre des PPP. Elle assure une supervision stratégique et veille à la conformité des projets avec le cadre juridique.

Sur un plan plus opérationnel, il est également créé le Bureau de Promotion du Partenariat Public-Privé (BPP) qui

⁶³ SNCP p. 51

⁶⁴ SNCP p. 48

⁶⁵ Données DGPER, présentation situation EHR

est une institution clé chargée de faciliter et de promouvoir le PPP dans le pays et pour lequel le Décret n°2018-424 du 19 septembre 2018, établi sur une base annuelle, un catalogue des projets pouvant être réalisés sous forme de PPP.

Le BPP joue un rôle essentiel dans (i) l'identification et la sélection des projets pouvant être réalisés en PPP, (ii) l'accompagnement des acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des partenariats, (iii) la promotion du cadre juridique et institutionnel du PPP au Bénin.

Pour favoriser de façon plus spécifique l'accessibilité du secteur privé aux investissements dans le domaine de l'Électrification Hors Réseau et des Énergies renouvelables, le code de l'électricité a ouvert le marché de l'énergie à la concurrence, notamment par le décret d'application n°2022-474 du 03 août 2022 réglementant l'électrification hors réseau.

Le code de l'électricité offre également un ancrage à l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE), chargée de veiller à la transparence et à l'équilibre du marché, et les incitations fiscales et financières au profit des entreprises investissant dans les énergies renouvelables et les infrastructures électriques. L'institution est rendue opérationnelle par les décrets n°2009-182 du 13 mai 2009 et n°2015-074 du 27 février 2015.

Le décret n°2021-596 du 12 novembre 2021 encadre la déclaration et l'autorisation des installations d'autoproduction d'électricité, ouvrant ainsi la voie à ce régime en République du Bénin.

En ce qui concerne la définition des conditions de vente de l'électricité et des excédents d'autoproduction, elle est précisée dans le décret 2024-1395 du 11 décembre 2024 fixant les conditions et les modalités de ventes de l'énergie électrique par un producteur indépendant ou par un autoproducteur.

Aussi, la Stratégie Nationale d'Électrification précise-t-elle, qu'au regard des investissements importants requis, la mobilisation des ressources nationales (publiques et privées) et externes (partenaires au développement et investisseurs privés), devra (i) instaurer une fiscalité incitative qui pourra permettre de mobiliser des ressources pour les investissements dans l'électrification Hors Réseaux, (ii) utiliser le Fonds d'Électrification Rurale et des Énergies Renouvelables (FERER) comme un instrument clé de financement et de garantie, afin de

permettre aux investisseurs d'obtenir le financement auprès des institutions bancaires⁶⁶.

État de la participation du secteur privé

Entre 2022 et 2024 une dizaine⁶⁷ de conventions ont été signées avec des promoteurs privés dans le cadre de différents programmes d'EHR qui ont permis de toucher 45 localités éloignées du réseau national. Plusieurs offres spontanées sont soumises par des acteurs privés montrant leur intérêt pour l'investissement dans l'EHR. Cependant, les résultats obtenus restent en deçà des attentes prévues dans la SNE, soulignant la nécessité de mettre en place des mesures additionnelles pour renforcer l'engagement du secteur privé dans le développement de l'EHR.

Le secteur privé montre également son intérêt pour le développement des unités de production en IPP des centrales thermiques et solaires PV.

Principaux obstacles et barrières à l'intensification des investissements privés dans chaque segment de la chaîne de valeur énergétique

L'investissement privé dans la chaîne de valeur de l'énergie au Bénin est confronté à plusieurs obstacles structurels et défis économiques qui ralentissent son expansion. L'un des principaux freins est le problème de la rentabilité⁶⁸ des projets énergétiques, largement dominée, dans le contexte national, par la faiblesse de la demande d'électricité des ménages. Cette demande, encore limitée, évolue principalement en fonction du pouvoir d'achat des populations, ce qui rend difficile l'équilibre économique des investissements à long terme.

Le système de tarification rigide limite la capacité secteur privé à investir dans le domaine de l'électricité. Le contexte économique local présente également des tendances favorables aux activités spéculatives pour des raisons de ressources limitées ou à la recherche de rentabilité financière à court terme⁶⁹ plutôt que l'investissement dans des projets énergétiques nécessitant des ressources importantes et une vision à long terme. Cette situation augmente la difficulté à mobiliser des capitaux privés pour financer des infrastructures telles que les centrales thermiques, solaires, hydroélectriques ou les réseaux de transport d'électricité.

PILIER V

⁶⁶ SNE, p. 11

⁶⁷ Données DGPER- Conventions avec les promoteurs ASEMI, ENGIE, GDS, MIONWA, WEZIZA dans cadre OCEF, conventions en cours avec Groupement GDS-ANKA-ARESS, Société SHERLOCK GRIDS SAS, WEZIZA BENIN, ASEMI SA et MIONWA-ONEPOWER dans le cadre du Projet Grüne Bürgerenergie (GBE, ENERGIE VERTE POUR LES CITOYENS) de GIZ.

⁶⁸ SNE p.84

⁶⁹ SNE, p.84

ASSURER LA VIABILITE FINANCIERE ET AMELIORER L'EFFICACITE OPERATIONNELLE DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

État du (ou des) service(s) public(s) et analyse de la performance opérationnelle

Au Bénin, l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'énergie électrique sont assurés par trois principaux acteurs : la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE), la Communauté Électrique du Bénin (CEB) et la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE). La SBPE est en charge de l'approvisionnement, incluant le développement des capacités nationales de production, qu'elles soient thermiques ou issues des énergies renouvelables. Depuis sa reconfiguration en 2019⁷⁰, la CEB joue un rôle de gestionnaire du réseau de transport d'électricité avec pour activités connexes la poursuite de l'exploitation des moyens de production du barrage de Nangbéto et des deux Turbines à Gaz installées dans les deux pays. Enfin, la SBEE est responsable de la distribution et de la commercialisation de l'électricité auprès des consommateurs.

Malgré les progrès réalisés, notamment en matière de modernisation du réseau et de mise en place de mécanismes de facturation et de paiement (compteurs prépayés et systèmes de comptage intelligents), des défis majeurs subsistent et entravent l'efficacité globale du secteur.

Les principaux défis rencontrés par la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) s'articulent autour des éléments suivants : (i) Mise en place d'un système avancé de gestion des informations, permettant de distinguer les pertes techniques des pertes non techniques; (ii) Renforcement et modernisation du réseau de distribution national, afin d'améliorer sa fiabilité et son efficacité ; (iii) Mise en œuvre d'un plan d'urgence de lutte contre la fraude, comprenant la détection et la vérification des compteurs défectueux, ainsi que l'instauration d'un système de codification, de vérification et de relevé des compteurs plus fiable⁷¹.

Dans le but d'améliorer durablement la performance de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), le Gouvernement du Bénin a opté pour un mode de gestion déléguée, confié à des opérateurs spécialisés dans la conduite de services publics. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la gouvernance, la transparence et l'efficacité opérationnelle de l'entreprise.

La première expérience de gestion déléguée a été lancée en 2016, pour une durée de quatre ans, avec la société canadienne Manitoba Hydro International (MHI). Reconnue pour son expertise dans la gestion des infrastructures énergétiques, MHI avait pour mission d'introduire des outils de suivi de performance, de réorganiser les processus internes et d'instaurer une culture de gestion axée sur les résultats.

Depuis janvier 2024, une seconde phase de gestion déléguée est engagée avec le Groupe Eranove, acteur panafricain de référence dans la gestion des services publics. Ce nouveau contrat marque une inflexion stratégique, avec une orientation plus commerciale et une ambition affirmée d'optimiser la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé visant à soutenir l'industrialisation du pays et à garantir un accès élargi à une énergie fiable et compétitive.

Principales barrières, obstacles et défis

Le secteur de l'électricité fait face à plusieurs barrières et obstacles qui compromettent sa viabilité financière et son efficacité opérationnelle.

L'un des plus grands défis est d'assurer la réduction des pertes techniques et non techniques, de 24,62 % à fin 2024 à 15% en 2030. Un autre enjeu majeur est l'obtention effective des puissances d'électricité sous contrat à l'importation et des volumes fermes négociés pour les approvisionnements en gaz naturel. La sécurisation de ces approvisionnements permettrait de réduire, voire supprimer, le recours à une production onéreuse d'électricité à base de HFO, qui alourdit les coûts et affecte la compétitivité du secteur.

La mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs de consommation représente un défi du secteur et constitue un levier fondamental pour optimiser les investissements dans les infrastructures.

La célérité des procédures financières et de passation des marchés reste un défi. Une gestion plus fluide encouragerait les investissements tout en réduisant les inefficacités administratives freinant le développement du secteur.

Il est également essentiel de renforcer les systèmes de reporting afin d'améliorer l'évaluation des performances et d'adapter le secteur à l'évolution du marché.

Enfin, l'implémentation d'un système de suivi et d'*audit interne* garantirait une meilleure gestion des ressources et assurerait une utilisation efficiente des fonds alloués au secteur. Une gouvernance plus efficace serait

⁷⁰ Source : <https://www.cebnet.org/qui-sommes-nous/>

⁷¹ Confer PONAME p. 95

déterminante pour assurer la pérennité et la croissance du secteur électrique au Bénin.

ANNEXE I

PLAN D'ACTION DETAILLE

Tableau 7 : Plan d'action détaillé

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I : Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs	Adoption d'une planification intégrée du système électrique à moindre coût, incluant les coûts du cycle de vie, les ressources régionales et la demande croissante en énergie pour la mobilité et la cuisson	Oui	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan directeur de développement du sous-secteur de l'électricité horizon 2045 (PDE) a été finalisé en avril 2022. La Stratégie Nationale d'Électrification (SNE) fera l'objet d'une actualisation d'ici le 2^e trimestre 2026, afin de réviser les ambitions et réaligner les trajectoires sur des objectifs réalistes compte tenu des capacités d'exécution, des contraintes financières et réglementaires. Cette mise à jour continuera d'articuler les programmes de raccordement et d'électrification hors réseau (EHR), avec des cibles et cadences révisées. Un document sur la structuration d'une filière industrielle locale pour la mobilité électrique au Bénin est en cours de finalisation. Finaliser et intégrer la demande induite par la mobilité électrique au Bénin à l'occasion de l'actualisation de la SNE et du PDE d'ici le 2^e trimestre 2026. Cette actualisation tiendra compte des résultats de l'étude⁷² sur l'harmonisation entre les besoins réels en électrification hors réseau et les possibilités d'extension du réseau existant, en tenant compte des capacités disponibles au niveau de certains postes de transformation. La prise en compte de ces éléments permettra d'ajuster de manière cohérente la liste des localités ciblées pour l'électrification, qu'elle soit en réseau ou hors réseau et permettra de satisfaire les besoins de priorisation des investissements vers l'extension du réseau.
	Accroissement des capacités de transport et de distribution d'électricité	Non	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le schéma directeur des postes sources HT/MT et des réseaux MT du Bénin visant l'optimisation du développement des réseaux de distribution d'électricité au Bénin, en cohérence avec les objectifs nationaux d'électrification Construire une seconde ligne 330 kV entre Adjégounlè (Nigéria) et Onigbolo (Bénin).
	Maîtrise des délais de réalisation des ouvrages énergétiques	Non	<p>Anticipation des EIES. Afin de réduire les délais de mise en œuvre des programmes et projets liés à l'accès à l'électricité et à la cuisson propre, deux études d'impact environnemental et social stratégiques seront élaborées : l'une portant sur l'électrification, l'autre sur les solutions de cuisson propre.</p> <p>Anticipation des études de faisabilité et DAO. Parallèlement, il est prévu d'anticiper la réalisation des études de faisabilité ainsi que la préparation des Dossiers d'Appels d'Offres afférents, en vue de faciliter la planification et l'exécution des interventions.</p> <p>Externalisation de la passation des Marchés au niveau des sociétés et agences d'électricité. Pour optimiser les procédures de passation de marchés dans le cadre du Pacte, il est prévu pour l'ensemble des sociétés et agences d'électricité, une revue</p>

⁷² L'étude planifiée dans le cadre du pilier III du pacte, dans l'indicateur relatif au « Déploiement d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi de l'EHR »

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>approfondie du système de passation des marchés et l'externalisation de la gestion des marchés. Plus spécifiquement, les organes externes en charge de la gestion des marchés travailleront à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une programmation anticipée et une visibilité des étapes clés : Un calendrier prévisionnel des étapes de passation sera mis en œuvre, spécifiquement dédié aux projets du Pacte. Ce calendrier inclura les délais cibles pour chaque phase, permettant une anticipation commune entre les porteurs de projets et les bailleurs. • Une standardisation des documents contractuels : Un modèle type de dossier d'appel d'offres sera élaboré et validé conjointement avec les bailleurs. Ce référentiel contractuel permettra d'harmoniser les pratiques, de limiter les ajustements tardifs. • Un dialogue régulier avec les bailleurs : Des revues mensuelles seront instaurées pour suivre l'évolution des documents soumis à validation, lever les points bloquants et améliorer le taux de réactivité dans l'obtention des avis de non-objection. • Une Gestion des urgences et protocoles accélérés : Des mécanismes de validation express seront définis pour les projets jugés urgents ou répondant pleinement aux standards établis, afin d'éviter les retards liés aux procédures classiques d'instruction. • La digitalisation des processus de passation : Une plateforme électronique sécurisée sera déployée pour centraliser la gestion des appels d'offres et des demandes d'avis. Elle facilitera l'accès aux documents, accélérera les échanges et renforcera la traçabilité des procédures.
	<p>Développement des capacités nationales de production, respectueuses de l'environnement</p>	<p>Oui (partiellement)</p>	<p>Les cibles relatives à la mise en place des unités de production nationales, en ce qui concerne les capacités totales installées sont :</p> <p>Pour 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les capacités totales à 365 MW. <ul style="list-style-type: none"> – Capacités existantes à fin 2024 : 199 MW – Capacités nouvelles : centrales solaires PV (126 MWc), centrale thermique (40 MW) • Atteindre 16% de production d'énergie renouvelable dans le mix électrique (rapport énergie produite) ; • Réaliser en 2026 un projet pilote de stockage d'énergie électrique de 5 MW sur le site de production solaire PV d'Ilouloufin ; • S'inspirant de ce projet pilote, définir à fin 2026, les dispositions réglementaires encadrant le déploiement du stockage d'énergie pour les centrales d'EnR. <p>Pour 2030 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des capacités nouvelles pour atteindre un total de 794 MW : centrales solaires PV (100 MWc), centrale thermique (200 MW) ; centrale hydroélectrique (129 MW).

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> – Atteindre au moins 30% de renouvelable dans le mix électrique ; – Installer en 2027 des capacités additionnelles de stockage d'énergie électrique d'au moins 50 MW sur le site de production solaire prévue à la GDIZ.
	Mise en place des conditions préalables à l'électrification	Non	<p>D'ici le 1er trimestre 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les actions nécessaires pour accélérer le lotissement des localités éligibles au raccordement et aux mini-réseaux, • Rendre opérationnel le Système d'Information Géographique électrique (SIG) et clarifier la liste des localités à électrifier, tant en réseau qu'en hors réseau. Cette liste devra faire l'objet d'une mise à jour semestrielle. • Le SIG électrique est actualisé • Renforcer les capacités de préparation des projets (guides, outils, équipes techniques).
	Accès sécurisé à l'électricité et promotion de l'efficacité énergétique	Oui (partiellement)	<p>Accès sécurisé à l'électricité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agréer des installateurs privés pour installer au moins 130.000 ménages par an à partir du 3ème trimestre 2026. • Mettre en place au niveau de CONTRELEC un mécanisme de préfinancement d'installations électriques normalisées et sécurisées dont les coûts seront progressivement amortis lors de la recharge des compteurs. <p>Promotion de l'efficacité énergétique</p> <p>La Politique Nationale de Maîtrise d'Energie (PONAME) 2021-2030 a été adoptée en Conseil des Ministres le 10 novembre 2021. La version actualisée a été approuvée en Conseil des Ministres, le 16 juillet 2025, avec sa stratégie 2025-2030. Le décret n°2022-368 du 06 juillet 2022 portant mesures de mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie électrique en République du Bénin décrit les modalités d'exercice de l'audit énergétique obligatoire.</p> <p>Dans le cadre de la promotion de l'efficacité énergétique, diverses initiatives ont été prises, notamment dans le domaine de l'éclairage public, où une réduction significative de la consommation d'électricité a été enregistrée.</p> <p>Afin de généraliser ces efforts à tous les secteurs de consommation énergétique, l'Agence CONTRELEC a été désignée au niveau national pour piloter ces initiatives. Ainsi, son décret de création a été mis à jour en juillet 2025 afin d'y intégrer officiellement la maîtrise de l'énergie. Pour concrétiser ces orientations, l'Agence élaborera un programme visant à rendre ces mesures opérationnelles.</p>
	Existence d'un cadre juridique opérationnel régissant l'autoproduction et	Oui	<ul style="list-style-type: none"> • Le décret 2021-596 du 12 novembre 2021 portant modalités de déclaration et d'octroi d'autorisation pour les installations d'autoproduction d'électricité en République du Bénin fixe les conditions d'exercice de l'activité d'autoproduction d'énergie électrique.

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	l'accès des tiers au réseau électrique		<ul style="list-style-type: none"> Le décret 2024-1395 du 11 décembre 2024 fixant les conditions et les modalités de ventes de l'énergie électrique par un producteur indépendant ou par un autoproducteur définit les conditions de vente de l'électricité et des excédents d'autoproduction. L'arrêté n° 009 ME/DC/SGM/DGRE/SA du 23 juin 2022, relatif au code réseau de la SBEE pour les unités de production d'électricité connectées au réseau basse tension (BT), définit les exigences techniques de raccordement et d'exploitation auxquelles ces unités doivent se conformer afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau électrique basse tension. Afin de renforcer l'opérationnalité du cadre juridique régissant l'accès des tiers au réseau électrique, les alinéas 3 et 5 de l'article 28 du code de l'électricité, portant sur le transport, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique, prévoient l'adoption de deux textes essentiels : (i) un décret définissant la catégorisation des lignes de transport et de distribution de l'énergie électrique et (ii) un arrêté établissant les conditions et modalités de commercialisation de l'électricité. Ces textes normatifs seront pris au 2ème trimestre 2026.
	Déploiement d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi du raccordement au réseau	Non	<p>La mise en œuvre et l'achèvement des projets de raccordement portés par la SBEE, y compris ceux dont le financement reste à mobiliser comme le projet PROMEDRE, permettront d'atteindre un taux de raccordement de 52% % d'ici 2030, pendant que le taux d'électrification équivalent, planifié par la SNE à l'horizon 2030 est de 58%. Un gap reste donc à combler pour atteindre l'objectif de raccordement ciblé par la SNE en 2030.</p> <p>Pour répondre à ce déficit, le pacte prévoit le financement d'un programme complémentaire visant à raccorder les ménages restants. Ce programme suivra une approche géographique similaire au projet PROMEDRE, qui a ciblé les départements du Couffo, du Mono et du Borgou pour y résoudre les défis liés à l'accès à l'électricité par raccordement (densification, réhabilitation et extension). Les neuf départements restants sur les douze que compte le Bénin, seront répartis en deux zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> Zone Sud : Littoral, Atlantique, Ouémé, Plateau et Zou Zone Nord : Atacora, Alibori, Collines et Donga <p>Chaque projet complémentaire assurera les extensions, densifications et réhabilitation nécessaires pour couvrir les ménages éligibles au raccordement dans ces départements.</p> <p>Les besoins en réhabilitation identifiés couvrent principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Transport : remplacement de sections critiques de lignes HT (161 kV et 63 kV), modernisation des postes sources anciens (appareillage, protection, téléconduite). Distribution urbaine : remplacement de câbles sous-dimensionnés, renouvellement de transformateurs surchargés, installation de conducteurs torsadés résistants aux branchements frauduleux. Distribution rurale : reconditionnement des poteaux dégradés, normalisation des extensions anarchiques réalisées par les communautés.

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>La mise en œuvre de ce programme intégrera également un volet dédié à la digitalisation du réseau, visant à optimiser son fonctionnement. À cet effet, une étude sur la digitalisation complète et la modélisation du réseau sera conduite, puis mise en œuvre. Les composantes majeures à prendre en compte incluent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les options de partage d'infrastructures entre les réseaux énergétiques et numériques ; • La mise en œuvre de politiques de déploiement mutualisé pour les réseaux électriques et la fibre optique entre les sociétés d'électricité et les opérateurs GSM ; • La connectivité numérique des zones rurales et périurbaines ; • Le déploiement généralisé du système SCADA, accompagné de la mise en place d'un dispositif de gestion des interruptions et d'alertes automatisées ; • La mise en place d'un dispositif d'estimation des pertes et de différenciation des pertes techniques et non techniques ; • La création d'une plateforme dédiée à la gestion et au suivi des demandes de raccordement, permettant leur traitement dans des délais encadrés et préalablement définis ; • La généralisation progressive des compteurs intelligents et la gestion active de la demande : <ul style="list-style-type: none"> – Remplacement progressif des compteurs classiques par des compteurs intelligents ; – Intégration avec un système automatisé de facturation et de prépaiement ; – Analyse des données de consommation pour optimiser la distribution et anticiper les pics de demande ; – Amélioration de la digitalisation de la relation client, notamment par le développement d'une application mobile SBEE dédiée à la gestion des abonnements, des paiements et du suivi de consommation ; • Le renforcement des capacités internes de la SBEE : <ul style="list-style-type: none"> – Formation des agents aux outils numériques et à la cybersécurité ; – Création d'une cellule digitale au sein de la SBEE pour piloter les projets de transformation ; – L'utilisation de la planification géospatiale pour optimiser l'accès à l'énergie. <p>Le programme intégrera plusieurs parties prenantes, notamment CONTRELEC (pour garantir des installations électriques normalisées et sécurisées), le MCVT, le MDGL ainsi que les municipalités concernées, afin d'anticiper et résoudre les questions de lotissement dans les zones ciblées.</p> <p>Enfin, ce programme hébergera la cellule de suivi du Pacte et son personnel, et sera opérationnel à partir du 2ème trimestre 2026.</p>

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
II : Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue	Mise en œuvre effective d'une tarification harmonisée du transport d'électricité au sein du WAPP, favorisant le commerce transfrontalier	Oui (Partiellement)	<ul style="list-style-type: none"> Un code de réseau régional destiné au réseau de transport est élaboré⁷³. Il régit les transactions commerciales relatives aux flux transfrontaliers d'électricité utilisant les lignes de transport et les actifs associés au Réseau de transport interconnecté du WAPP. Une plateforme régionale de spéculation de l'énergie électrique dénommée Marché d-Ahead (marché du jour) est en cours d'expérimentation au niveau du WAPP. Ce marché d-Ahead est conçu pour le négoce d'énergie (Achat et Vente) avec une obligation de livraison physique, en soumettant au jour J-1 des offres de vente et des offres d'achat pour la livraison physique à chaque Unité de temps de marché du jour J⁷⁴. Ce marché vise à encourager la concurrence et l'investissement privé dans le secteur de l'électricité. Les délais de fixation des tarifs de transport transfrontalier au niveau régional dépendent de l'Autorité régionale de régulation du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC). Assurer le suivi de la mise en œuvre des réformes introduites par le code réseau régional au niveau de l'ARE
	Sécurisation des approvisionnements de gaz naturel	Non	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les ressources financières pour préfinancer le gaz naturel en vue d'obtenir des contrats de fourniture fermes de gaz naturel. Actualiser et approfondir l'étude existante relative à la sécurisation des approvisionnements en gaz, en vue d'identifier les options les plus viables et résilientes pour répondre durablement aux besoins nationaux en gaz naturel. Développer une alternative à l'importation du gaz naturel provenant du GAO par la construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU) à fin 2027
	Mise en oeuvre des projets régionaux d'accès à l'électricité et à la cuisson propre	Oui (partiellement)	<p>Dans le cadre de la coopération régionale, plusieurs projets sont en cours de préparation pour renforcer l'accès à une énergie moderne et durable. Ces initiatives incluent notamment l'installation d'une centrale thermique à cycle combiné de 450 MW à Maria Gléta, la mise en place d'une centrale solaire photovoltaïque de 150 MWc à Malanville, ainsi que le dédoublement de la ligne d'interconnexion Sakété-Ikedja.</p> <p>Par ailleurs, des projets d'interconnexion régionale tels que la Dorsale Nord et la Dorsale Médiane sont en développement, en complément des programmes portés par la CEDEAO, notamment le PRODEL 20 000 et le projet ROGEAP, visant à promouvoir l'électrification hors réseau. À cela s'ajoutent les initiatives de l'UEMOA, telles que l'IREN⁷⁵ et la SDPE⁷⁶, qui contribuent à la planification énergétique intégrée et à la sécurisation des approvisionnements."</p> <p>Finaliser les projets en cours et accélérer ceux en préparation permettra au pays de tirer pleinement parti des mécanismes de</p>

⁷³ Rapport définitif Code du Marché (MC) du WAPP.

⁷⁴ Rapport définitif Code du Marché (MC) du WAPP, p. 55/136

⁷⁵ Initiative Régionale pour l'Energie Durable

⁷⁶ Stratégie de Développement des Pôles Energétiques

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>solidarité énergétique et des opportunités du marché régional du WAPP</p> <p>Pour concrétiser la mise en œuvre desdits projets, il sera établi un dispositif performant pour l'activation et le suivi des initiatives régionales, incluant une responsabilisation claire et un cadre de compte rendu périodique d'ici le 2ème trimestre 2026.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre de la Dorsale Nord, le Bénin s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour assumer pleinement son rôle, notamment en impulsant l'extension du poste de transformation de Malanville. Cette initiative vise à permettre la synchronisation avec le poste de Zabori au Niger, lui-même interconnecté à Birnin Kebbi au Nigeria. Ce maillage technique favorisera une synchronisation stable entre les réseaux électriques du Nigeria, du Niger et du Bénin, garantissant ainsi des échanges d'énergie fiables et sécurisés dans le cadre du marché régional de l'électricité.</p> <p>Par ailleurs, les mesures requises seront activées et suivies avec rigueur afin de renforcer la contribution du Bénin à la préparation de la Dorsale médiane, et à l'accélération du projet de dédoublement de la ligne Sakété-Ikédja.</p> <p>En ce qui concerne les initiatives régionales sur la Cuisson Propre, il s'agira entre autres, de suivre et de faire aboutir le projet d'élaboration d'une stratégie de promotion du gaz butane du Bénin, avec l'appui de la CEDEAO.</p>
III : Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre	Adoption et mise en œuvre d'un programme structuré de suivi et d'évaluation, permettant le suivi des cadres multiniveaux pour l'accès à l'électricité et la cuisson propre	Non	<ul style="list-style-type: none"> Le Bénin dispose d'un Système d'Information National sur l'Energie appelé SINEB qui permet de suivre les indicateurs du secteur de l'énergie et notamment la progression de l'accès à l'électricité et à la cuisson propre. Cependant le SINEB ne permet pas encore de suivre les niveaux d'accès du cadre multi-niveaux pour l'accès à l'électricité et à la cuisson propre. Renforcer et intégrer dans l'organisation du SINEB, le suivi des indicateurs d'accès à l'électricité par mini réseaux, par kits solaires multiniveaux et à la cuisson propre, d'ici le 2ème trimestre 2026.
	Adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'électrification, intégrant un plan quinquennal actualisé et un rôle défini pour le secteur privé	Oui	<ul style="list-style-type: none"> La Stratégie Nationale d'Electrification (SNE) 2021-2026 a été élaboré en novembre 2021. Le décret n°2021- 597 du 12 novembre 2021 fixe le cadre juridique et institutionnel de sa mise en œuvre. Il prévoit la révision de la SNE tous les trois (03) ans, clarifie le rôle des différents acteurs étatiques et définit les outils de la mise œuvre. Il importe de concrétiser l'actualisation de la SNE selon le calendrier prévu. Mettre à jour la SNE en précisant davantage le rôle du secteur privé, avec une finalisation prévue d'ici le premier trimestre 2026.
	Déploiement d'un programme renforcé de mise en œuvre et de suivi de l'EHR	Non	<p>La tendance actuelle de mise en place des mini-réseaux (tendance historique) conduira à fin 2030 à une contribution de 1,43% au taux d'accès global à l'électricité au lieu de 9,1% suivant les prévisions de la SNE.</p> <p>Pour assurer un développement à l'échelle des ERD (mini-réseaux et kits), il est prévu la mise en place d'un programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV sur</p>

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>les localités éligibles avec pour cible la construction d'environ 277 mini-réseaux destinés à fournir de l'électricité à 90 000 ménages et la promotion de 105 000 kits solaires individuels d'ici 2030.</p> <p>Toutefois, une étude préalable sera conduite afin d'harmoniser les besoins réels en matière d'électrification hors réseau avec les possibilités d'extension du réseau existant, en tenant compte des capacités disponibles au niveau de certains postes de transformation. Cette analyse permettra, le cas échéant, d'ajuster la liste des localités ciblées pour l'électrification hors réseau.</p> <p>L'étude visera également à définir des périmètres de concession d'électrification rurale attractifs, intégrant à la fois l'extension du réseau de distribution et le déploiement de solutions hors réseau. Cette approche permettra aux opérateurs privés de concentrer leurs investissements hors réseau uniquement dans les zones où l'extension du réseau public ne présente pas d'alternative plus rentable.</p> <p>Par ailleurs, l'étude établira les normes techniques à respecter pour l'extension du réseau ainsi que les conditions d'installation des systèmes hors réseau. Elle précisera également les modalités d'exploitation favorables à l'engagement du secteur privé.</p> <p>Ce programme intégrera la digitalisation du processus d'octroi des titres d'exploitation EHR et sa mise en œuvre impliquera les parties prenantes telles que la DGPER (coordination générale), l'agence CONTRELEC (installations intérieures normalisées et sécurisées pour le périmètre des mini-réseaux), le MCVT, le MDGL et les municipalités concernées (Règlement en amont les questions de lotissement des localités dédiés aux mini-réseaux et la mobilisation des terres abritant les infrastructures). Ce programme permettra également de définir les critères d'accès multi-niveaux.</p> <p>L'Unité de gestion du programme sera renforcée, tant sur le plan humain que technique, afin de garantir un suivi efficace du déploiement simultané de l'électricité hors réseau dans plusieurs centaines de localités et d'atteindre les objectifs fixés à fin 2030.</p> <p>L'équipe du programme disposera d'une autonomie suffisante pour assurer son fonctionnement opérationnel et la réalisation de ses objectifs.</p> <p>Ce programme devra préparer et lancer l'ensemble des processus d'octroi des titres d'exploitation pour la construction et la gestion des concession d'Electrification Rurale (CER) dans toutes les localités hors réseau et veiller à délimiter des périmètres de concession larges pouvant toucher une centaine de localités. Ceci permettra de rendre les concessions économiquement plus viables pour le secteur privé.</p> <p>Le programme sera mis en place au 2ème trimestre 2026. Il intègrera les aspects suivants :</p> <p>Mise à l'échelle du déploiement des mini centrales solaires</p> <p>1. Structuration du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir un calendrier pluriannuel d'appels d'offres pour les localités hors réseau.

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • Regrouper les localités en périmètres de concession larges (≥ 100 localités). <p>2. Digitalisation des processus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme numérique unique pour l'octroi des titres d'exploitation. • Mettre en place des systèmes de monitoring et de commande à distance • Mettre en place des mécanismes de paiement innovants : PAYG, mobile money, crédit-bail. <p>Gestion des tarifs des mini centrales solaires</p> <p>1. Standardisation technique et économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir des Spécifications techniques uniformisées pour les centrales (production, stockage, distribution). • Créer un guide tarifaire pour les opérateurs, validé par l'ARE. <p>2. Renforcement réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les modèles de conventions de concession et les règlements de service pour les opérateurs de mini-réseau. • Mettre en place un protocole d'approbation tarifaire accéléré pour les projets conformes. • Publier les bases de fixation tarifaires pour garantir l'équité. <p>3. Optimisation financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Octroyer de manière systématique la subvention de 50 % provenant du FERER. <p>4. Digitalisation et transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer des compteurs intelligents et une plateforme de suivi tarifaire. • Publier des rapports trimestriels sur les performances économiques des mini centrales. <p>La mise œuvre de ces mesures concrètes déclenchera une « révolution de l'électrification hors réseau » pour laquelle le Bénin prendra appui sur les entreprises existantes et les prestataires internationaux. Au plan national, il s'agit notamment d'environ 70 entreprises fournisseurs actifs intervenant dans le secteur de l'électrification solaire photovoltaïque affiliées à l'AI SER, dont une vingtaine est capable de développer les mini-réseaux et des opérateurs intervenant dans les centrales solaires de grandes capacités (10 à 25 MWc) en IPP ou EPC. Il est à noter seulement 05 opérateurs ont développé effectivement les mini-réseaux entre 2021 et 2024, mettant en relief les besoins d'assistance technique et de renforcement de capacité.</p>
	Stratégie nationale de cuisson propre adoptée et en cours de mise en œuvre, avec un rythme soutenu de déploiement des projets à grande échelle	Oui (partiellement)	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bénin a élaboré une Stratégie Nationale pour la Cuisson Propre (SNCP) 2021-2026 ainsi que sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée en 2021 qui précise les cibles attendues en termes d'accès à la cuisson propre et aux foyers améliorés.

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
--------	------------	-----------------------------	---

- D'ici 2030, 1 285 000⁷⁷ nouveaux ménages bénéficieront de l'accès aux équipements de cuisson propre soit 257000⁷⁸ nouveaux ménages par an et 809 043⁷⁹ ménages auront accès aux foyers améliorés.
- Pour encourager l'adoption du GPL, plusieurs mesures incitatives sont mises en place, notamment l'interchangeabilité des bonbonnes de gaz butane, rendue possible grâce à l'attribution de la propriété des bonbonnes à la Société Dépôts Pétroliers du Bénin SA, ainsi que la distribution de bonbonnes de 1,5 kg au prix attractif de 1000 FCFA/recharge et ceux de 3 kg à 2000 FCFA soit environ 667FCFA/kg⁸⁰.
- Pour booster la promotion de la cuisson propre et des foyers améliorés, un **programme multi-acteurs** (MIC, MCVT, MEEM, ONG nationales et internationales, Producteurs, distributeurs, etc.), **de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés** aligné sur les objectifs du Pacte, sera mis en place, au 1er trimestre 2026.
- Ce programme intégrera la révision et l'adoption de la SNCP, la prise en compte de la dimension genre, le développement du réseau de distribution du gaz butane (zones rurales et urbaines défavorisées), la promotion des autres équipements de cuisson propres et des foyers améliorés.

Un plan plus détaillé de ce programme se présente comme suit :

Pour les foyers améliorés

Phase I (2026–2027) : Préparation et mise à l'échelle initiale

Objectif : Mettre en place un cadre opérationnel pour le déploiement à grande échelle des foyers améliorés.

Coordination nationale multi-acteurs

- Mise en place d'un programme piloté par le MIC, MCVT, MEEM, ONG, collectivités et opérateurs.
- Mise en place d'un système de cartographie des initiatives et élaboration d'un plan national de diffusion.
Échéance : Premier trimestre 2026

Définition des standards nationaux

- Normes techniques (efficacité, sécurité, durabilité), certification, labellisation, renforcement des laboratoires.
Échéance : 4ème trimestre 2026

Soutien aux producteurs locaux

- Appels à projets, formations, centres régionaux, financement et promotion de foyers labellisés.
Échéance : 1er trimestre 2027

Financement & incitations économiques

⁷⁷ Source : page 51-52, d'après 4.2. Raison d'être de la SNCP

⁷⁸ SNCP, p 52

⁷⁹ CDN, p. 21

⁸⁰ Confer structure des prix des produits pétroliers, juillet 2025

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • Subventions aux ménages, tarifs sociaux, valorisation carbone avec Gold Standard ou VERRA. Échéance : 4ème trimestre 2027 <p>Mobilisation sociale & sensibilisation communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes via radios locales, femmes relais, foires de démonstration, supports en langues locales. Échéance : 4ème trimestre 2026 <p>Phase II (2027–2030) : Valorisation carbone, pérennisation et amélioration continue</p> <p>Objectifs : Assurer la durabilité financière, la transparence et l'adaptation du programme.</p> <p>Valorisation & réinvestissement des crédits carbone</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vente volontaire de crédits carbone à l'international. • Réinvestissement dans la chaîne locale : production artisanale, formation, distribution. <p>Suivi-évaluation digitalisé et amélioration continue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des foyers diffusés, indicateurs de performance en temps réel. • Système de retour d'expérience et ajustement continu des modèles proposés. <p>Objectif annuel de diffusion : 160 000 ménages soit 800 000 ménages sur la période</p> <p>Pour le gaz butane</p> <p>Éléments de contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • En mai 2025, le Bénin adopte une réforme majeure pour la cuisson au gaz à prix social. • Attribution de la propriété des bonbonnes de gaz à la Société Dépôts Pétroliers du Bénin SA (DPB SA). • Mise en place de bonbonnes standardisées et interchangeables, facilitant l'accès en milieu rural. • Les sociétés pétrolières deviennent distributeurs agréés, avec des rôles élargis : importation, distribution, gestion de centres emplisseurs, formation etc. • La barrière du prix est levée, mais il demeure le défi de l'extension du réseau de distribution, notamment en zones rurales permettant le rendre le produit physiquement disponible partout et de manière sécurisée. <p>Phase 1 : Digitalisation et traçabilité (4ème trimestre 2026)</p> <p>Identification numérique des bonbonnes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction de code QR unique sur les bonbonnes de gaz. • Étiquettes résistantes et formation des opérateurs. • Plateforme cloud de traçabilité en temps réel. <p>Échéance: 4ème trimestre 2026</p>

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
--------	------------	-----------------------------	---

Digitalisation de la chaîne de distribution

- Système de gestion reliant centres d'emplissage et points de vente.
- Portail dédié pour revendeurs agréés et cartographie numérique de la distribution.

Échéance: 4ème trimestre 2026

Paiement mobile et traçabilité commerciale

- Intégration de Momo, Moov Money, Celtiis, QR code, application mobile.
- Plateforme de suivi des transactions pour la transparence et l'inclusion financière.

Phase 2 : Développement du réseau et valorisation carbone

Implantation de centres emplisseurs stratégiques

- Infrastructure conforme pour stockage, emplissage et distribution multiformats.
- Partenariat DPB SA + financement public-privé.
- Localisation selon cartographie énergétique.

Contractualisation du transport et de la distribution

- Conventions avec les distributeurs agréés.
- Engagements logistiques et suivi numérique.

Objectif annuel : 257 000 nouveaux ménages desservis.

Captation, réinvestissement des fonds carbone

- Projet certifiable via Gold Standard ou VERRA.
- Suivi rigoureux des équipements, calcul des émissions évitées.
- Revenus carbonés réinvestis dans sensibilisation, formation et diffusion du GPL.

Cadre politique et réglementaire adopté pour les solutions hors réseau et de cuisson propre

Oui (partiellement)

- Les documents de politique de l'Electrification Hors Réseau (EHR), de Plan Directeur pour l'EHR et de cadre réglementaire pour l'EHR ont été élaborés en 2018. Le cadre réglementaire a été révisé en 2022.
- La Politique Nationale de Développement des Énergies Renouvelables (PONADER) actualisée a été approuvée en Conseil des Ministres le 16 juillet 2025 avec sa stratégie 2025-2030.
- Un processus de normalisation des cuiseurs améliorés est en cours, avec l'adoption d'une Norme Béninoise pour les cuiseurs domestiques à biomasse carbonisée. Des mesures seront mises en place pour faciliter son application et compléter celles destinées aux autres types de cuiseurs dans le cadre du

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
IV : Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires	Disponibilité d'un cadre réglementaire clair pour les investissements du secteur privé et une politique d'approvisionnement favorisant la concurrence dans les énergies renouvelables.	Oui	<p>programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi n° 2020-02 du 20 mars 2020 portant code des investissements en République du Bénin fixe les conditions, avantages et règles générales applicables aux investissements directs, nationaux et étrangers, réalisés au Bénin. • Loi n°2024-30 du 23 juillet 2024 portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin a établi un environnement propice aux partenariats public-privé. • La Loi n°2020- 05 du 1er avril 2020 portant code de l'électricité en République du Bénin consacre la libéralisation des activités de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de commercialisation de l'énergie électrique, tout en donnant une priorité aux énergies renouvelables. • Le décret n°2015-074 du 27 février 2015, modifiant les articles 3, 8, 18 et 19 du décret n°2009-182 du 13 mai 2009, définit la création, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité de Régulation (ARE). L'ARE veille au respect des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur de l'Electricité, protège l'intérêt général et garantit la continuité et la qualité du service, l'équilibre financier du secteur et son développement harmonieux. • Conformément à l'article 60.4 du Code de l'électricité, qui traite du régime fiscal et douanier ainsi que des mesures d'incitation, il est essentiel, selon l'alinéa 4, d'adopter un décret établissant les conditions et les dispositions visant à encourager la production d'électricité issue des énergies renouvelables. • Afin de compléter le cadre réglementaire, il sera adopté un arrêté définissant les modalités de démantèlement, de gestion des déchets et de réhabilitation des sites de production d'électricité issue des énergies renouvelables, conformément à l'article 60.8 du Code de l'électricité, qui porte sur la préservation de la qualité de l'environnement. • Par ailleurs, le FERER sera opérationnalisé, y compris comme instrument de garantie et de financement des subventions d'ici le 2ème trimestre 2026. • Compte tenu du rôle central que joue le FERER dans la mise en œuvre des programmes d'accès à l'électricité et à la cuisson propre, une étude approfondie sera lancée afin d'en préciser les modalités d'opérationnalisation. <ul style="list-style-type: none"> – Cette étude visera en priorité à renforcer les sources de financement du fonds, notamment à travers l'examen d'une révision du prélèvement actuel de 3 FCFA/kWh, avec une éventuelle augmentation à 6 FCFA/kWh, l'objectif étant de doter le FERER des moyens nécessaires pour assumer pleinement ses fonctions stratégiques. – Elle intégrera aussi une redéfinition du périmètre d'intervention du FERER, afin de lui permettre de couvrir l'ensemble des missions qui lui seront confiées, notamment (i) le financement des subventions pour les mini-réseaux (à hauteur de 50 %) et les kits solaires (35 %) ; (ii) la sécurisation des revenus des producteurs indépendants d'électricité (IPPs)

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>en cas de retard de paiement de l'acheteur ; (iii) le préfinancement des installations intérieures par des opérateurs privés agréés ; (iv) et d'autres fonctions complémentaires à définir.</p> <p>– Enfin, l'étude portera sur la mise en place de mécanismes visant à améliorer la gouvernance du FERER, dans le but de renforcer la transparence, la redevabilité et la confiance des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs), et ainsi favoriser leur engagement financier dans le fonds.</p>
	Mise en place d'un processus d'approbation réglementaire transparent et fonctionnel pour les mini-réseaux du secteur privé, couvrant les tarifs, les licences et leur intégration future au réseau national	oui	<p>Le Gouvernement a pris le décret n° 2022-474 du 03 août 2022 qui régit l'EHR au Bénin. Ce décret impose à toute entreprise publique ou privée souhaitant installer et exploiter un système d'EHR à des fins commerciales, d'obtenir un titre d'exploitation, délivré après validation de l'Autorité de Régulation de l'Électricité (ARE). Deux régimes sont prévus : (i) Autorisation d'EHR pour les systèmes ≤ 500 kVA, (ii) Convention d'EHR pour les systèmes >500 kVA, obtenue après appel à concurrence ou négociation directe.</p> <p>La procédure d'autorisation exige un dossier détaillé incluant des preuves juridiques, techniques, financières, environnementales et sociales. Les conventions d'EHR nécessitent en plus un plan de formation, un certificat environnemental et un engagement envers l'inclusion sociale.</p> <p>Pour renforcer l'efficacité des processus d'approbation réglementaire, il est prévu d'adopter une initiative de digitalisation visant à simplifier, accélérer et rendre plus transparent l'octroi et la gestion des titres d'exploitation des localités hors réseau au 2ème trimestre 2026.</p> <p>Par ailleurs, l'adoption d'un texte réglementaire est envisagée afin d'intégrer les promoteurs de kits solaires parmi les bénéficiaires des exonérations fiscales applicables aux équipements destinés à l'accès à l'électricité.</p>
	Facilitation de la mobilisation du financement privé à travers des conditions de rémunération stables et attractives.	Oui Partiellement	<p>Couvrir les risques liés au retard de mise en œuvre induits par les processus d'élaboration EIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une EIES stratégique couvrant l'ensemble des localités EHR d'ici 4ème trimestre 2026 <p>Garantir un tarif d'achat compétitif et stable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et publier un guide tarifaire validé par l'ARE, incluant les principes de calcul ; • Assurer par la SBPE la signature de contrats PPA à long terme avec des tarifs prévisibles ; • Instaurer un protocole accéléré d'évaluation des projets techniquement et financièrement conformes ; • Renforcer les capacités opérationnelles de l'ARE pour traiter rapidement les demandes ; • Associer les producteurs aux consultations tarifaires ; • Publier les décisions et justifications tarifaires pour garantir la transparence.

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>Couvrir les risques liés aux paiements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place via le FERER un mécanisme de sécurisation des revenus des IPP en cas de retard de paiement de la SBPE ; • Créer un compte séquestre alimenté par des avances de l'État pour honorer les paiements en cas de défaillance temporaire de l'acheteur principal ; • Intégrer dans les contrats PPA une clause "take or pay" protégeant les investissements des producteurs ; • Digitaliser le suivi des paiements grâce au déploiement de compteurs intelligents et d'une plateforme de gestion des flux financiers.
	Mise en place d'un mécanisme de soutien financier pour les ERD du secteur privé et les opérateurs de cuisson propre, garantissant leur viabilité et l'abordabilité des solutions énergétiques	Non	<p>Les mécanismes de soutien financier dédié aux ERD et à la cuisson propre ne sont pas encore suffisamment développés. Cependant, le code de l'électricité prévoit des mesures d'exonération fiscales et douanières⁸¹.</p> <p>Par ailleurs, la SNE prévoit la mise en place d'un mécanisme de soutien financier pour les mini-réseaux, réparti comme suit : 50 %⁸² d'apport du secteur privé (composé de 15 % de fonds propres et 35 % de crédit commercial) et 50 % de subvention, incluant une composante de 10 % de péréquation prélevée sur les factures électriques.</p> <p>Concernant les kits solaires photovoltaïques, la SNE prévoit un financement basé sur 65%⁸³ d'apport du secteur privé (réparti en 20 % de fonds propres, 25 % de prêts concessionnels des institutions de financement de développement et 20 % de crédit commercial), ainsi que 35 % de dons, dont 10 % issus de l'État via les factures d'électricité.</p> <p>Pour activer le mécanisme de soutien financier pour les ERD, il est prévu de rendre opérationnel le FERER et de mettre en place des ressources financières nécessaires pour le financement de la subvention d'ici 2ème trimestre 2026.</p> <p>Par ailleurs, il sera clairement énuméré dans la loi des finances 2026, les équipements entrant dans le cadre de la facilitation de l'accès à l'électricité et à la cuisson propre nécessitant une exonération fiscale. Il s'agit entre autres entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des équipements de production d'énergie solaire (Les dispositifs photosensibles y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en module ou constituées en panneaux diode émettrices de lumière, les batteries, contrôleurs, les fils électriques, et autres composants essentiels à l'installation de centrales solaires thermiques ou photovoltaïques) • Les équipements solaires d'application spécifiques tels que le chauffe-eau solaire, les séchoirs solaires, les pompes solaires etc.) ; • Les équipements ménagers compatibles avec les usages du solaires photovoltaïques tels que les réfrigérateurs, les lampes solaires, les ventilateurs, les équipements informatiques, etc. Pour cette dernière catégorie, la destination des équipements

⁸¹ Article 78 du Code de l'Electricité (Régime fiscal et douanier), p. 58-60

⁸² SNE, p. 123

⁸³ SNE, p.123

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>devra être dûment fournie avant que lesdits équipements ne soient éligibles aux mesures fiscales exceptionnelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Le matériel spécifique intervenant dans la digitalisation des du réseau. Les équipements de cuisson notamment à GPL et les accessoires d'utilisation ; Les équipements spécifiques de production de foyers améliorés.
V : Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du secteur de l'électricité.	Plan d'amélioration des performances pour les sociétés et agences d'Electricité	Non	<p>Au regard des défis profonds en matière de qualité de service d'électricité, d'efficacité opérationnelle, de pertes techniques et commerciales, et de coordination institutionnelle, une étude sur la définition de plan de performances des sociétés et agences d'électricité sera réalisée dans le but de garantir une transformation durable, mesurable et concertée du secteur. L'étude visera notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic technique, organisationnel et institutionnel des entités du secteur ; Identifier les leviers d'amélioration prioritaires et les obstacles systémiques ; Définir un cadre de suivi des performances avec des indicateurs clés (KPI) ; Structurer un plan d'action opérationnel par axe stratégique ; Préparer les conditions de contractualisation des performances avec les entités concernées.
	Des critères de performance sont définis pour les sociétés d'électricité	Oui (partiellement)	<p>La décision n°2020-001/CNR/ARE du 11 février 2020 de l'ARE portant adoption du règlement de service de la SBEE fixe et développe les règles administratives, techniques, juridiques, financières et commerciales de la fourniture de l'énergie électrique aux clients, y compris les règles déjà énoncées par le code de l'électricité.</p> <p>Par ailleurs, un contrat plan a été adopté entre l'Etat et la SBEE. Cependant ce contrat plan a couvert seulement la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.</p> <p>Pour garantir que les sociétés publiques et agences d'électricité maintiennent les critères de performance prédéfinis, de nouveaux contrats de performance annuels seront établis pour chacune d'elles au 1er trimestre 2026 sur la base des résultats des études sur la définition des plans de performances des sociétés et agences d'électricité.</p>
	Publication des états financiers annuels audités des services publics	Oui	<p>La loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin prescrit en ces articles 45 et 63 notamment, l'obligation de reddition annuelle des comptes par les entreprises publiques.</p> <p>Les décrets portant statuts des deux sociétés (SBEE et SBPE) prévoient que leurs états financiers soient certifiés chaque année par les commissaires aux comptes⁸⁴.</p>

⁸⁴ Article 20 du décret n°2004-098 du 1^{er} mars 2004 portant approbation des statuts de la SBEE et Article 31 (point 3) du décret n°2020-565 du 02 décembre 2020 portant création de la SBPE

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
	Les services publics parviennent à recouvrer au moins 100 % de leurs coûts d'exploitation	Oui	<p>Afin d'améliorer l'efficacité des entreprises du secteur, la SBEE et la SBPE mettront à jour sur une base annuelle, leurs processus d'établissement et de publication des états financiers audités.</p> <p>Méthodologie de rémunération, de régulation et de fixation des tarifs</p> <p>Pour garantir l'équilibre financier et réglementaire du secteur électrique au Bénin, l'Autorité de Régulation de l'Électricité a adopté, le 23 juillet 2021, le règlement n°2021-001/CNR/ARE définissant les principes et méthodologies pour la rémunération des exploitants, la régulation et la fixation des tarifs appliqués aux consommateurs. Il est à noter que le dernier ajustement tarifaire a été validé par décret n°2020-328 du 24 décembre 2020, fixant les prix de vente de l'électricité par la SBEE pour les années 2020 et 2021.</p> <p>Recouvrement des ventes d'électricité</p> <p>Le compteur à prépaiement est la règle même auprès des institutions publiques pour permettre au distributeur d'électricité de récupérer le montant de ses ventes.</p> <p>Afin d'améliorer le taux de recouvrement de la SBEE, seuls des compteurs d'électricité à prépaiement sont déployés auprès des nouveaux abonnés.</p> <p>Gestion des pertes de distribution d'électricité</p> <p>Pour assurer une meilleure gestion des pertes sur son réseau de distribution, il est prévu que la SBEE assure la digitalisation du réseau national de distribution d'électricité.</p> <p>Ceci passera par les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une feuille de route pour la digitalisation ; • Réalisation d'un projet pilote intégrant les solutions Smart Grids y compris les compteurs intelligents, • Mise à l'échelle de la digitalisation du réseau. <p>L'élaboration du projet pilote sera effective d'ici la fin du 4ème trimestre 2026.</p> <p>Par ailleurs, l'étude régionale de la GIZ et du WAPP sur la réduction des pertes techniques et non techniques dans les sociétés de distributions des pays de la CEDEAO (Rapport 2020) montre que pour le cas du Bénin, les pertes commerciales dominent les pertes électriques (55-57% de 2017 à 2020).</p> <p>L'application de ce ratio aux pertes électriques nationales montre que de 2018 à 2024, les pertes non techniques ont varié entre 12,10% et 13,65% pendant que les pertes totales étaient entre 22,01% et 24,82%. Ainsi, la réduction des pertes commerciales plus facile à réaliser et plus importantes sera mise en priorité dans les initiatives de réduction des pertes.</p> <p>De façon plus opérationnelle la gestion des pertes sera faite en tenant compte des éléments suivants :</p> <p>Amélioration du système de comptage et de facturation</p>

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des compteurs intelligents pour assurer une mesure précise de la consommation. • Renforcer les contrôles sur les connexions frauduleuses et les branchements illégaux via au moins deux visites par an chez les clients <p>Optimisation les processus de recouvrement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les formules de prépaiement pour les ménages et les PME. <p>Renforcement des capacités internes de la SBEE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les agents à la détection des pertes non techniques (fraudes, erreurs de facturation). • Digitaliser les opérations de terrain pour une traçabilité accrue. • Mettre en œuvre un système d'audit interne régulier sur les données de facturation et de recouvrement. <p>Engagement communautaire et transparence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les populations sur les impacts économiques des pertes commerciales. • Publier au moins sur une base trimestrielle les statistiques de pertes et les progrès réalisés. <p>Réformes réglementaires et incitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le cadre légal contre la fraude électrique. • Introduire des sanctions graduées et des mécanismes de régularisation pour les fraudeurs.
	Organisation institutionnelle de la mise en œuvre du Pacte	Non	<p>Le Pacte pour l'Energie du Bénin intègre plusieurs engagements et actions dont un suivi rapproché et rigoureux s'avère nécessaire pour atteindre les résultats dans les délais. Pour assurer le contrôle de sa mise en œuvre, il sera mis en place un comité de pilotage qui aura à charge de superviser chacun des trois programmes d'exécution à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme de suivi et d'accélération de l'accès au réseau ; • Le Programme de déploiement intensif des mini-réseaux et kits solaires PV ; • Le Programme multi-acteurs de diffusion massive des équipements de cuisson propre et des foyers améliorés. <p>Ce comité de pilotage sera Présidé par le Ministre en charge des Finances et secondé par le Ministre en charge de l'Energie.</p> <p>Il se réunira tous les semestres pour passer en revue la mise en œuvre des différents programmes du pacte pour l'Energie et donner des orientations stratégiques pour l'atteinte des objectifs.</p> <p>Le comité de pilotage sera doté d'une cellule de suivi opérationnelle. La cellule de suivi-évaluation sera chargée de fournir au comité de pilotage, les informations nécessaires sur l'état de mise en œuvre des programmes en vue d'une prise de décision.</p> <p>La cellule de suivi opérationnelle sera animée par le Responsable du Programme Energie et comportera en son sein un représentant</p>

Pilier	Indicateur	Données de référence (2025)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
			<p>de la DPAF, des coordonnateurs de chaque Programme et un assistant permanent recruté et payé sur l'un des trois programmes.</p> <p>L'assistant sera chargé de suivre l'évolution des résultats, d'analyser les données et de mettre à jour le tableau de bord du Pacte afin de fournir au comité de pilotage les informations essentielles à la prise de décision.</p>

ANNEXE II

ACTIVITES EN COURS ET SOUTIEN DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
SOLEN BN EPCF 1 ARISE	CENTRALE THERMIQUE 225 MW GDIZ EN CYCLE COMBINE (Site de la ZES à Glo-Djigbé)	Mai 2022 - Décembre 2027 (IPP ; Durée de construction : 26 mois après notification ; Mise en service prévisionnel : Déc 2027)	Centrale thermique de 225 MW (143-225 MW) : Construction et l'exploitation d'une centrale électrique dual fuel à cycle combiné afin d'accroître la production nationale et sécuriser l'alimentation électrique.	190 500 000 000	Accroître la capacité installée de 225 MW			Pilier 1 : production d'électricité
GENESIS	Centrale GENESIS (42 MW) (Centrale thermique à Maria-Gléta)	Mise en service prévue fin 2026 (Convention de concession signée ; Contrat d'Achat d'Electricité signé ; Contrat de bail signé avec la CEB ; Rapports EIES validés par l'ABE et CCES obtenu mi-février 2025 ; Avis favorable de l'ARE sur le prix ; Avis favorable de la DNCMP)	Construction d'une centrale thermique de capacité 42 MW à Maria-Gléta	44 000 000 000	Accroître la capacité installée de 42 MW			Pilier 1 : production d'électricité

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BN / Autre à définir	Projet de construction d'une centrale solaire de 100 MWc	Mise en service prévue fin 2028	Accroître la production nationale afin d'être moins dépendant des importations d'énergie électrique. Alimenter les industriels de la zone industrielles de Glo-Djigbé	85 000 000 000	100 MWc 148 GWh			Pilier 1 : Production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
BN	Projet d'Efficacité Energétique et de Gestion Durable de la Biomasse Energie (P2EGeDBE) : Phase 1 et Phase 2	2022 - 2030 Phase 1 : 2022-2026 Phase 2 : 2026 - 2030	Contribuer à la réduction de la consommation énergétique sans préjudice de la qualité des services offerts	Phase 1 : 3 950 000 000 Phase 2 : 7 649 000 000		Accès foyers améliorés : 20.000 ménages Accès aux équipements à gaz butane : 5000 ménages		Pilier 3 : contribution à l'accès à la CP et aux foyers améliorés
BN BIDC	Projet d'Électrification par système solaire PV de 750 Infrastructures Sociocommunitaires.	Mars 2022 - Décembre 2026	Fourniture et pose d'équipements solaires pour l'électrification de 750 infrastructures communautaires en vue d'améliorer la qualité des services sociaux de base, de 650 chauffe-eaux solaires et la construction et l'équipement d'un laboratoire de test des équipements solaires.	15 237 500 000	Fourniture et installation de 4 500 lampadaires solaires	750 générateurs solaires autonomes		Pilier 3 : Production solaire Pilier 1 : Accès aux infrastructures sociocommunitaires

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BN	Projet d'Appui à la Planification Énergétique (PAPE)	01-janv-22 31-déc-26	Mettre à jour le réseau électrique national et établir les cartes réseau de transport de distribution réel et projeté	6 000 000 000				
AFD, UE, BN, SBPE	Projet de construction de la centrale solaire photovoltaïque DEFISSOL de 25 MWc à Illoulofin	Novembre 2020 - Août 2026 (Mise en service : 19 juillet 2022)	Capacité : 25 MW, Type : connecté réseau, Mode de contractualisation : EPC, Emprise : 26 hectares, Localisation : ILLOULOFIN dans la Commune de POBE, Durée de construction: 15 mois)	15 542 262 616 UE (2 308 102 662); AFD (11 540 513 310); BN (1 266 481 000); SBPE (427 165 644)	Alimentation de l'équivalent d'environ 40.000 foyers dans cette phase.		Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique	
BN AFD UE	CENTRALE SOLAIRE FORSUN 25 MWc (En extension à DEFISSOL)	Décembre 2021 Décembre 2027 (Durée de construction : 15 mois ; Mise en service prévisionnelle : 2025)	Construction d'une centrale solaire photovoltaïque de 25 MWc à Illoulofin Accroître d'électricité à partir des énergies renouvelables dans le mix énergétique national Type d'infrastructure : centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau de la CEB, Emprise : 22 hectares, Localisation : ILLOULOFIN dans la commune de POBE, Mode de	16 969 138 587 UE (Don) : 6 165 995 800 F CFA ; AFD (Prêt) : 9 199 796 925 F CFA ; BN (Subvention) : (825 000 000 F CFA)	Accroître la puissance: 25 MWc ;		Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique	

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques

contractualisation : EPC

UE AFD SBEE	FORSUN VOLET DISTRIBUTION	Déc 21 - Juin-27	Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'énergie électrique au Bénin dans les centres urbains et périurbains et dans certaines grandes villes des départements du sud et du nord du Bénin.	23 345 000 000 ⁸⁵ - UE Don : 9,176 Milliards FCFA - AFD (Prêt) : 14,004 Milliards FCFA - SBEE: 163 989 000 FCFA	Extensions HTA et BT ; Remise aux normes des postes HTA/BT ; Densification réseaux HTA/BT ; Pose branchements monophasés et triphasés ; Pose de lampadaires	Pilier 1 : distribution
JBIC	CENTRALE SOLAIRE TTC 25 MWc (En extension à DEFISSOL)	Décembre 2023 Décembre 2026 (En mode EPC ; Durée de construction : 15 mois ; Mise en service prévisionnelle : 2025)	Centrale solaire photovoltaïque Capacité : 25 MWc: raccordée au réseau de la CEB ; Lignes aériennes HTB/161 kV avec poste HTB, Emprise : 20 hectares, Localisation : ILLOULOFIN /POBE	19 489 795 618 JBIC: 19 022 753 000 BN: 450 000 000 SBPE: 17 042 618	Accroître la puissance : 25 MWc Alimantation de l'équivalent d'environ 40.000 foyers dans cette phase.	Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique

⁸⁵ Source DPAF

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Groupement Well Partners Consulting (WPC) / VOLTALIA	Projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque de capacité 25 MWc à Kandi	Décembre 2024 - Décembre 2026 (Mise en service prévue : 2026)	Construction d'une Centrale solaire photovoltaïque raccordée au réseau de la CEB ; Capacité : 25 MWc ; Emprise : 28 hectares Localisation : KANDIFO dans la commune de KANDI.	19 000 000 000 FCFA (MOU entre SBPE et le groupement SIB/VOLTALIA)	Accroître la puissance : 25 MWc ;			Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
MCA	Centrale IPP Solaire PV (50 MW) (Construction de 4 centrales solaires PV de capacité totale 50 MWc)	Avril 2025 – Décembre 2026 (Démarrage travaux : Avril 2025 Mise en service : Décembre 2026)	Bénin - Consortium Greenyellow / Egnon Consulting. Conventions de concession de construction en BOOT de quatre (4) Centrales solaires PV d'une puissance totale de 50 MW. Natitingou (10 MW), Djougou (10 MW), Parakou (15 MW) Bohicon (15 MW).	30 000 000 000	Accroître la puissance : 50 MWc			Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
BN/ Autres à définir	Projet de construction du barrage hydroélectrique de Dogo bis	La mise en service est projetée pour la période 2027-2028.	Barrage hydroélectrique. Capacité installée 128 MW d'hydroélectricité + 30 MWc de solaire flottant. Irrigation de 15 000 ha de terres agricoles a ménagées et la résilience aux inondations dans la vallée de l'Ouémé.	260 000 000 000	Accroître la puissance : 128 MW +30MWc ; Irrigation de 15 000 ha de terres agricoles aménagées			Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
UEMOA	Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	2021-2025 Ce projet a démarré le 01/01/2021 et était prévu pour une durée de deux ans, mais il se clôturera finalement après prorogation le 31/05/2025	Le Programme régional de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (PRODERE) vise à promouvoir le développement des énergies renouvelables à travers la construction de minicentrales solaires, la fourniture et l'installation de lampadaires économiques LED et de lampadaires solaires.	2 430 961 990	Lampadaires Solaire : 650 Lampadaires économiques LEDs : 4.000	03 mini centrales solaires	Pilier 3 : Électrification rurale HR	
NATIXIS	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Électrique (PADSBEE-VINCI) Volet distribution	Nov 2021 – Déc 2024	Assurer l'Extension, la densification et la réhabilitation de réseaux HTA/BT.	34 899 788 771 NATIXIS Prêt : 53200898 Euros	243,41 km ligne HTA Lignes principales 100.72 km ligne HTA (Dérivation vers les postes) 825,97 km de réseau BT 33 992 Branchements 11 348 éclairages publics		Pilier 1 : Distribution, accès	
NATIXIS	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Électrique (PADSBEE - VINCI)	Nov 2021 – Déc 2024	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Électrique (PADSBEE)	152 109 227 232 NATIXIS Prêt : 231 873 822 Euros	Lignes 63 kV : 70 km Lignes 161 kV : 550 km		Pilier 1 : Développement lignes de transport	

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
BADEA, FSD ⁸⁶ , BN, SBEE	Projet de Renforcement du Réseau Electrique dans le Bassin Cotonnier du Nord et de Densification du Réseau de Distribution dans 25 Communes du BENIN (PADSBEE BADEA)	Juillet 2020 – Déc 2025 En cours de renégociation	Contribuer à accroître l'accès durable à l'énergie électrique en qualité et en quantité des localités cibles. Assurer l'extension et la densification des réseaux électriques où la demande est très forte ; Contribuer à la maîtrise de l'énergie, en assurer la sécurisation du réseau de transport.	66 082 500 000	300 km ligne 161 kV 535 km ligne HTA 920 km ligne BT 60.077 branchements		Pilier 1 : Distribution, accès	
BAD, AFD, SBEE	Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution (PRESREDI)	Mars 18 - Déc-25	Extension des réseaux électriques Réalisation de branchements. Accroître le taux d'accès à l'électricité Améliorer la qualité de l'électricité Réduire les pertes.	22.530.367.105 BAD : Don 4.072.000.000 BAD : Prêt 5.072.000.000 AFD : Prêt 9 938 000 000 SBEE : 3.446.000.000	Ligne 63 kV Lokossa-Hagoumey 105 km de lignes HTA ; 279 km de lignes BT ; 10 000 kits de branchements. 2000 lampadaires.		Pilier 1 : Distribution, accès, réduction de pertes	
AFD, UE, SBEE	Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux de la SBEE (PEDER)	Mars 2018 - Octobre 2026	Augmenter le taux de desserte en énergie électrique de qualité et contribuer au développement économique.	39 786 000 000 (60654000 Euros) Don UE : 14,130	110 km lignes HTA ; 1208 km de lignes BT ; 125 postes de transforma		Pilier 1 : Distribution, accès	

⁸⁶ Fonds Social de Développement

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte			
				FCFA	Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
				Millions Euros	tion de type H59 ;			
				Prêt AFD : 45 Millions Euros	30 000 branchements ;			
				SBEE : 1,524 Millions Euros	13 100 lampadaires			
BOAD, SBEE	Projet de Modernisation et d'Extension des Réseaux (ProMER)	Fév 2023 – Fév 2028	Renforcer l'accès à l'énergie électrique et améliorer la qualité de service à la clientèle	30 065 462 000	Raccorder 16 149 abonnés d'ici 2026 ; Réduire les pertes techniques de 22% à 16% dans les zones du projet à partir de 2026 307 km de ligne HTA ; 470 km de ligne BT ; 5191 points éclairage public (EP).			Pilier 1 : distribution, accès, Réduction des pertes distribution
BN	Projet de Mise aux Normes et d'Amélioration de la qualité de Service (ASC) – Phase 1	Déc 2021 – Déc 2026	Contribuer à la transformation de la SBEE en améliorant ses performances techniques et commerciales. (i) Garantir un taux de chute de tension maximal en moyenne tension : 5% (ii) Garantir un taux de pertes techniques inférieur à 7% sur le réseau HTA ; (iii) Réduire temps de coupure de 50%.	20 000 000 000	354 km de ligne BT ; 51 postes H61 et 21 postes en cabine préfabriquée ; Renforcer 223,4 km de ligne aérienne HTA ; 120 postes de distribution HTA/BT à mettre aux normes			Pilier 1 : distribution / Réduction des pertes distribution

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
					et/ou à réhabiliter ; 6000 kits de branchement : 5-15A et 300 kits de branchement : 30-60A (Remplacement compteurs défectueux)			
BN	Projet d'Alimentation en énergie électrique des Sites de production de Pierres Ornementales	Juin2020 – Mars 2027	Raccorder au réseau électrique neuf (09) sites de production de pierres ornementales au Bénin.	4 047 000 000	110 km de ligne HTA 9 Postes de distribution 250 kVA			Pilier 1 : Distribution/raccordement unités industrielles
BN / SBEE	Projet d'alimentation en Energie Electrique de la Route des Pêches – Phase 1	Août 2022 – juin 2025	Projet d'alimentation en Energie Electrique de la Route des Pêches – Phase 1, Objectif : satisfaire de façon qualitative et durable les besoins en énergie électrique du tronçon Fidjrossè-Togbin	20 375 000 000 BN : 20 300 000 000 SBEE : 75 000 000	68 km de réseau BT souterrain à Fidjrossè et Togbin ; 12 km de ligne souterraine 63kV entre Fidjrossè et Togbin ; 40 km de lignes BT aériennes ; 20 km de lignes HTA souterraines 15 kV ; 10 km de lignes HTA aériennes 15 kV			Pilier 1 : Distribution, accès
BN / SBEE	Projet d'Alimentation en Energie Electrique de la	Déc 2024- Déc 2026	Assurer et sécuriser l'alimentation en énergie électrique des	50 758 982 518	10.000 branchements. 34 km ligne HTB souterraine			Pilier 1 : Distribution, accès

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
	Route des Pêches Phase 2		sites touristiques, centres hôteliers, et les localités le long du cordon littoral (route des pêches). Adouanko, Avlékété, Djegbadji, Gakpé, Kpomassè		simple terne 63kV avec fibre optique ; 16 km de ligne aérienne double ternes 63 kV avec fibre optique ; 50 km de ligne souterraine HTA 20 kV ; 75 km de ligne aérienne HTA 20 kV; 280 km Ligne BT aérienne ; 25 km Ligne BT souterraine			
BM (IDA, BIRD) BN	Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE)	Nov 2021 – Déc 2026	Assurer l'accès à l'électricité dans un rayon d'environ 7 km du réseau national. Contribuer à la densification et l'extension des réseaux électriques	109 500 000 000 BM : 108 600 000 000 BN : 900 000 000	1600 km lignes MT 4000 km lignes BT 150 000 Branchements 20 000 lampadaires			Pilier 1: Distribution, accès
BIDC BN	Programme d'actions pour l'électrification des localités rurales du Bénin (PAELRB)	Sept 2015 – Décembre 2026	Accroître l'accès des populations à l'électricité en milieu rural	45 054 402 623 (BIDC : 25 054 402 623 BN :	Phase 1 : Electrification de 67 localités rurales (1214 km de lignes HTA pures ; 164 km de lignes mixtes ; 483 km de lignes BT pures ;			Pilier 1 : Distribution, accès

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte				
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques	
				20 000 000 000)	2223 lampadaires ; 5000 branchements promotionnels) Phase 2 : Electrification de 133 localités rurales 8000 branchements 650 km de ligne HTA ; 50 km de ligne mixte ; 225 km de ligne BT ; 1060 lampadaires Phase 3 : Electrification de 100 localités rurales 17000 branchements 543 km de ligne HTA ; 80 km de ligne mixte ; 281 km de ligne BT ; 1620 lampadaires				
BAD BN SBEE	Projet d'électrification Rurale (PERU) phase 1	Jan 2020 – Déc 2026	Accroître le taux d'accès à l'électricité, en milieu rural de 8.11% en 2018 à 13,78%. Ligne HTA : 1447 km	47 828 000 000	233 localités rurales Accès à l'électricité de 120 000 ménages			Pilier 1 : Raccordement , accès	

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			Ligne BT : 1305 Ligne HTA/BT : 167 Lampadaire : 6331					
BAD BN	Projet d'électrification Rurale (PERU) Phase 2	Mars 2025 – Décembre 2030	Contribuer à améliorer l'accès des populations à l'électricité en milieu rural et péri-urbain	103 121 177 560 (157,21 Million d'Euro) BAD : 107,35 Millions d'Euro BN : 48,72 Millions d'Euro SBEE : 1,14 Millions d'Euros	Raccordements: 84524 nouveaux abonnés dont 700 infrastructures sociocomm unautaires - 420 nouvelles localités rurales raccordées - 4 298 km de lignes -10 216 éclairage public			Pilier 1 : Distribution, accès
AFD, UE	Modernisation du Système d'Information de la SBEE (DEFISSOL PGI)	Avril 2017 – Septembre 2025	Contribuer à la croissance économique du Bénin en améliorant les performances de la SBEE et la qualité du service électrique	13 119 000 000	N/A			Pilier 5 : Création d'outils de suivi pour l'exploitation des infrastructures et amélioration du service client.
BN BID	Projet d'Appui à l'Électrification au Bénin (PAEB)	2026-2030	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations grâce à l'accès à l'énergie électrique et de supporter le développement économique et social du pays, en vue de la	21 974 660 000	131 localités réparties dans trente (30) communes frontalières relevant de onze (11) Départements			

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
			réduction de la pauvreté et de l'atteinte des (ODD).					
AFD, UE, BEI, SBEE	PRERA : Projet Restructuration et Extension des réseaux de la SBEE dans la commune d'Abomey-Calavi et le département de l'Atlantique	2015 - 2022	PRERA : Projet Restructuration et Extension des réseaux de la SBEE dans la commune d'Abomey-Calavi et le département de l'Atlantique (Electrification de 82 localités rurales dans l'Atlantique et 21 quartiers de ville dans la commune d'Abomey Calavi, Renforcement réseau avec construction de poste GIS 63 kV, une liaison souterraine et réalisation de 42 810 branchements)	41 650 000 000	82 localités rurales (Atlantique) / 21 quartiers (Abomey Calavi, 42 810 branchements)			Pilier 1 : Raccordement , accès
GIZ	GIZ/Endev/KfW		Coopération allemande : GiZ/Endev/KfW	74 357 600 000				
BN	Projet de sécurisation électrique des bâtiments administratifs (PSEBA)	01-janv-22 31-déc-26	Projet de sécurisation des installations électriques intérieures des bâtiments administratifs et de promotion du matériel électrique de qualité au Bénin	5 000 000 000	Tous départements			Ancien
BN	Projet d'Appui à un million (1 000 000) Ménages Ruraux pour des	2025-2030	Appuyer 1 000 000 de ménages (rurale, péri-urbaines et	5 000 000 000	Tous départements			Ancien

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) FCFA	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à la cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
	Installations Électriques Sécurisées (PAMERIES)		lacustres) par des Kits de sécurité pour des installations électriques sécurisées avant le raccordement au réseau					
UE BEI AFD BERD	Projet de Modernisation d'Extension et de Densification du Réseau Electrique (ProMEDRE)	2024-2028	Améliorer l'accès à l'électricité à moindre coût par l'extension et la densification ainsi que la fiabilisation du réseau électrique dans la zone du projet (Départements du Mono, du Couffo et du Borgou)	111 120 000 0 000 169 397 268 Euro (UE : 15 Millions d'Euro BEI : 85 Millions d'Euro AFD : 45 Millions d'Euro BERD : 25 Millions d'Euro)	74.729 ⁸⁷ nouveaux branchements Extension et densification des réseaux électriques dans 750 localités du Mono, du Couffo et du Borgou (Tchaourou, Parakou, N'Dali)		Pilier 1 : raccordement Accès	

⁸⁷ P.122, Études de faisabilité (APS, APD, EIES et PARC) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) du PROMEDRE

AUTRES PROJETS REGIONAUX DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

BM, AFD, BAD, UE, Gouvernement du Nigéria,	Ligne électrique dorsale Nord	2023-2028	Le but est d'améliorer l'accès à l'électricité, de moderniser les infrastructures et de renforcer les capacités des ouvrages électriques dans les régions du Nord et du Bénin	PM : 380 150 000 000 ⁸⁸
	Interconnexion 330 kV, frontière Nigeria-Benin, Onigbolo et Sakété de la dorsale côtière de 66 km		Interconnexion 330 kV, frontière Nigeria-Benin, Onigbolo et Sakété de la dorsale côtière de 66 km	
	Interconnexion 330 kV double terre NIGERIA – BENIN – TOGO – GHANA – COTE D'IVOIRE avec 225 km au Bénin		Interconnexion 330 kV double terre NIGERIA – BENIN – TOGO – GHANA – COTE D'IVOIRE avec 225 km au Bénin	
	Interconnexion 330 kV double terre NIGERIA – BENIN – BURKINA FASO avec 11 km au Bénin		Interconnexion 330 kV double terre NIGERIA – BENIN – BURKINA FASO avec 11 km au Bénin	
	Ligne 161 kV Natitingou-Ouassa-Pehunco-Banikoara-Kandi de 300 km		Ligne 161 kV Natitingou-Ouassa-Pehunco-Banikoara-Kandi de 300 km	

⁸⁸ 692 millions de dollars US, source : <https://www.ecowapp.org/fr/news/lancement-des-travaux-du-projet-dorsale-nord-d%E2%80%99interconnexion-%C3%A9lectrique-330-kv-nig%C3%A9ria-niger>

AUTRES PROJETS EN PREPARATION

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte
				FCFA	
BN / Autre à définir	Projet de construction d'un terminal flottant de stockage et de regazéification (FSRU)	Etude FID (Final Investment Decision) en préparation 2027-2028	Recevoir du gaz naturel liquéfié transbordé depuis des méthaniers, le stocker, le ramener à l'état gazeux, et l'injecter sur le réseau de transport de gaz naturel.		Pilier 1 : Accroissement des capacités d'approvisionnement en gaz naturel
	Aménagement hydroélectrique Bétérou (19 MW)	Validation APS & APD : 18 Avril 2022 ; MOU signé avec Angélique International pour la réalisation des études, la mobilisation financière pour la construction du barrage dans un délai de 12 mois, Partage des documents projets existants avec le promoteur (APD, fiche projet)	Construction d'un barrage hydroélectrique de 19 MW	Accroître la puissance : 19 MW	Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
	Centrale solaire PV de 7,5 MWc de Maria Gléta	Projet en phase d'initiation TDRs EIES élaborés et documents projets transmis à la BID	Construction d'une centrale solaire PV de 7,5 MWc	Accroître la puissance : 7,5 MWc	Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte
				FCFA	
	SOBES Bembérékè (25 MW)	Mise en œuvre de la feuille de route, notamment observations recueillies sur l'étude de faisabilité, de rentabilité et modèle financier	Construction d'une centrale solaire PV de 25 MWc		Accroître la puissance : 25 MWc Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
	Centrale solaire PV de 50 MW Solaire GDIZ	Accroître la production nationale afin d'être moins dépendant des importations Alimenter les industriels de la zone industrielles de Glo-Djigbé	Puissance installée : 50 MWc Productible : environ 74 GWh		Accroître la puissance: 50 MWc Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique
	Projet ALESHA 1200 MW : Complexe Énergétique (GTCC) de 1200 MW à Sèmè-Kraké	Niveau de réalisation : Etudes du Marché, Etudes techniques et Financières Obtention de l'Avis de Non-Objection de l'ARE en Janvier 2024	Projet d'infrastructure énergétique visant à : Déployer un Complexe Énergétique GTCC de 1200 MW à Sèmè-Kraké. Intégrer un Parc Solaire de 300 MW pour optimiser l'emprise domaniale et réduire l'empreinte carbone.		Accroître la puissance: 1200 MW ; 300 MWc (cible : Bénin et Nigéria, CEDEAO) Infrastructures d'évacuation : Pilier 1 : production d'électricité et accroissement de la part des EnR dans le mixte électrique Pilier 2 : tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue Pilier 4 : inciter le secteur privé à participer afin de mobiliser des ressources

Partenaire de développement	Nom du projet	Chronologie	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé)	Contribution aux objectifs du Pacte
				FCFA	

supplémentaires

ANNEXE III

INDICATEURS CLES DU SECTEUR

Piliers	Mesures/indicateurs	2024
Pilier 1 – Développer la capacité de production et les réseaux de Transport et Distribution	Capacité de production installée (MW)	199
	Thermique (%)	68,7%
	Renouvelable (%)	31,3%
	Taux de croissance annuel moyen (%) (ces 4 dernières années)	5,65%
	Énergie produite annuellement (MWh) – Total	940 189
	Thermique (%)	76,2%
	Renouvelable (%)	16%
	Taux de croissance annuel moyen (%)	4,09%
	Réseau de transport (HT, MT), Total : Longueur (km) ; Tension (161 kV, 63 kV) Capacité de transfert – MW/MVA	1449,1 / 164,4
	Réseau de distribution (BT), total : longueur (km) ; Tension (kV) : Capacité de transfert – MW/MVA	
	Nombre total d'Abonnés BT (année 2022)	765 288
	Nombre total d'Abonnés BT (année 2023)	835 904
	Nombre total d'Abonnés BT (année 2024)	913 685
	Accès à l'électricité (%)	42,6%
Accès à la cuisson propre	10,50%	
Pilier 2 : intégration régionale	Interconnexions de transport (HT), Total : Longueur (km); Tension (330 kV) ; Capacité de transfert – MW/MVA	245
	Énergie importée annuellement (MWh) – Total 2024	1 425 644 ⁸⁹
	Taux de croissance annuel moyen des importations de 2021 à 2024 (%)	27,60%
	Frais de transport (Euros par kWh)	
	Dettes (arriérés) Euros	
	Créances (Euros)	
Pilier 3 : ERD / Cuisson propre	Nombre de connexions au mini-réseau (année 2022)	106
	Nombre de connexions au mini-réseau (année 2023)	995

⁸⁹ Source : Base de données SIE

	Nombre de connexions au mini-réseau (année 2024)	1 741
	Nombre de kits solaires (année 2022)	-
	Nombre de kits solaires (année 2023)	
	Nombre de kits solaires (année 2024)	
	Nombre d'appareils de cuisson propres (gaz butane)	
Pilier 4 : Participation du secteur privé	Investissements réalisés 2021-2024 (Millions de Euros, 1 Euro=655,957 FCFA)	167,66
Pilier 5 : Réformes sectorielles et services publics durables	Bilan financier des services publics (selon les comptes audités) – Revenu/perte net (montant en Euro et Euro/kWh)	
	Tarifs moyens pour l'utilisateur final (par kWh)	
	Trajectoire vers le recouvrement des coûts (% actuel des coûts récupérés pour atteindre l'objectif de 2030)	
	Montant total de la subvention (Euros)	
	Trajectoire vers le recouvrement des coûts (estimation) ;	
	Pertes techniques et commerciales (recouvrement) agrégées : actuels et objectifs de réduction en % par an.	
	Nombre de clients avec ou sans compteur	
	Nombre de compteurs à prépaiement	
	Niveau d'endettement – Dettes au gouvernement, aux IPP, à d'autres fournisseurs.	
	Niveau d'arriérés – Créances du gouvernement ou d'entités publiques.	
	Revenus par type de clientèle (par exemple, ménages, industries, commerce, mines, importations, etc.).	
	Plan de restructuration du capital (oui/non)	
	Temps Moyen de Coupure (TMC) (heures) 2017	05 :00
	Temps Moyen de Coupure (TMC) (heures) 2023	00 :41

ANNEXE IV

BESOINS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Au titre du pilier I :

Développer l'infrastructure de production et du réseau à des coûts compétitifs

- Thématique 1
Développement des capacités de production et de stockage des énergies renouvelables
- Thématique 2
Intégration des énergies renouvelables sur le réseau électrique
- Thématique 3
Suivi et évaluation des projets de production
Négociation, gestion et suivi des contrats d'approvisionnement en électricité et gaz
- Thématique 4
Passation des marchés des projets de production d'énergie
- Thématique 5
Conception et exploitation des centrales à biomasse et valorisation énergétique des centres d'enfouissement technique

Au titre du pilier II :

Tirer parti des avantages d'une intégration régionale accrue

- Thématique 1
Exploitation et gestion intelligente des réseaux de transport
- Thématique 2
Gestion du marché de l'électricité
- Thématique 3
Régulation du marché de l'électricité

Au titre du pilier III :

Adopter les solutions ERD et de cuisson propre pour un accès abordable

- Thématique 1
Cuisson propre : mobilisation des ressources de la finance carbone et diffusion massive des équipements
- Thématique 2
Foyers améliorés : déploiement et mise à l'échelle de la mise à disposition des équipements de cuisson
- Thématique 3
Mini-réseaux : Négociation de convention et gestion des processus de construction et d'exploitation des mini réseaux
- Thématique 4
Energies renouvelables : Appui à la mise en place du centre de ressources d'application de la technologie solaire en appareil de test sur les équipements d'énergie solaire photovoltaïque (en cours avec l'Alliance Solaire international)
- Thématique 5
Maîtrise de l'énergie et Efficacité énergétique : Appui dans la mise en œuvre des réformes relatives à l'instauration d'un protocole obligatoire d'efficacité énergétique et de sécurité électrique dans les installations et bâtiments publics

- Thématique 6
Electrification Hors Réseau : Renforcement des capacités du secteur privé locale
- Thématique 7
Accès à l'électricité : Renforcement de l'organisation pour la célérité des processus de mise en œuvre de l'électrification et le suivi
- Thématique 8
Bioénergie : Développement du biogaz et des cuiseurs à énergies alternatives

Au titre du pilier IV :

Inciter la participation du secteur privé pour mobiliser des ressources supplémentaires

- Thématique 1 :
Etude contextuelle sur les conditions attractives pour l'investissement du secteur privé
- Thématique 2 :
Renforcement des capacités des institutions bancaires et autres institutions l'appui au secteur privé local

Au titre du pilier V :

Assurer la viabilité financière et améliorer l'efficacité opérationnelle du Secteur de l'électricité

- Thématique 1
Étude sur le modèle tarifaire adapté aux coûts du Secteur de l'électricité
- Thématique 2
Etude sur le modèle économique de rachat de l'autoproduction
- Thématique 3
Étude relative à la stratégie de financement des investissements réseaux du Secteur de l'électricité

NB. Les différentes thématiques prennent en compte entre autres le renforcement des capacités, les études spécifiques, les assistances techniques, l'acquisition de logiciels, etc.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AISER	Association Interprofessionnelle des Spécialistes des Energies Renouvelables du Bénin
ARE	Autorité de Régulation de l'Electricité
ARREC	Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BT	Basse Tension
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BSIC	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
BTA	Basse Tension « A »
BPP	Bureau de Promotion du Partenariat Public-Privé
CAPPP	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIC	Centre d'Information et de Coordination
CONTRELEC	Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures
DGPER	Direction Générale de la Planification énergétique et l'Electrification Rurale
EEEOA	Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain
EHR	Electrification Hors Réseau
ERD	Energies Renouvelables Décentralisées
EnR	Energies Renouvelables
FCFA	Franc de la Communauté financière d'Afrique
FERER	Fonds d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables
FSRU	Floating Storage and Regasification Unit/Terminal flottant de stockage et de regazéification
GAO	Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
HTA	Haute Tension « A » (Moyenne Tension)
HTA	Haute Tension « B »
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INStaD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
kV	kiloVolt
kVA	kiloVoltAmpère
kW	kiloWatt
MT	Moyenne Tension
MVA	Méga Volt-Ampère
MW	Méga Watt
ODD	Objectif de Développement Durable
P2AE	Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité
PADSBEE	Projet d'Accès Durable et Sécurisé du Bénin à l'Energie Électrique
PDE	Plan directeur de développement du sous-secteur de l'électricité horizon 2045
PEDER	Projet d'Extension et de Densification Électrique des Réseaux de la SBEE
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PONADER	Politique National pour la Maitrise de l'Énergie
PONAME	Politique National pour la Maitrise de l'Énergie
PPP	Partenariat Public-Privé
PRESREDI	Projet de restructuration et d'extension du système de répartition et de distribution
PV	Photovoltaïque
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RH	Ressources Humaines
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique

SBPE	Société Béninoise de Production d'Electricité
SNE	Stratégie Nationale d'Électrification
SNCP	Stratégie Nationale de Cuisson Propre
SIE	Système d'Information Energétique
SINEB	Système d'Information National sur l'Energie
TCN	Transmission Company of Nigeria
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
WAPP	West African Power Pool (Système d'échange d'énergie électrique ouest africain)

**LET'S CONNECT
300M PEOPLE
IN AFRICA TO
ENERGY BY
2030**

MISSION300
#PoweringAfrica

